

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

AU CONGRÈS DE TOURS

LE BANQUET

REQUÊTE D'INDOCHINE

KHUONG-DONG-TAN

L'aide au Peuple Espagnol

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

298

Où passer vos vacances ?

Manche

Vacances à SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville. Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 23 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1^{er}. Dem. notice, t. p. r.

Massif Central

FELINES (11^e-Loire). — Hôtel du Centre (alt. 980 m.), près gare Sembadel et La Souchère-les-Bains. Cure d'air. Bois de sapins, Pension pr famille. Prix modérés. Logement meublé.

Côte d'Azur

NICE HOTEL DU MIDI, 16, rue d'Als.-Lor. Face Ligue Droits H. Meilleur accueil, propreté et tranquillité. Chambre depuis 12 fr. — Pension complète depuis 30 fr.

Sections du Rassemblement Populaire

demandez une représentation des
IMMENSES SUCCÈS :

LES MARCHANDS DE CANONS

3 actes de Maurice ROSTAND

JEAN JAURÈS CONTRE LA GUERRE

3 actes de F. CANELLI

Ecrire aux Tournées SEDILLOT

24, rue La Bruyère, Paris (9^e). — Tél. Trinité 78-74

Artistes syndiqués des Théâtres de Paris

Décora spéciaux

Références des principaux théâtres municipaux

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e).

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
6, bd Voltaire, Paris 11^e — Tél. Roquette 10-04

Catalogue

L franco



TARIF DE PUBLICITE

La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligneurs
des conditions spéciales :

ASSURANCES

— Assurez-vous auprès de Cies de 1^{er} ordre contre incendie, sur la vie, accidents, acc. causés par votre voit. Tous renseign. Lechevin, courtier, 32, r. D'-Heulin, Paris.

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

LINGE DE MAISON

— Linge de maison, Toiles du Nord, des Vosges et du Bretagne. Ulmann, 15, rue des Jédeurs. Remise 15 0/0.

MEUBLES

— Paris Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

ORFÈVRERIE

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et d'orfèvrerie ainsi que pour la réargenteure, adressez-vous en confiance à VEUILLET Joannès, argenteur orfèvre, Neuville-sur-Saône (Rhône). Remise aux Ligneurs.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, Bd Voltaire, Paris-11^e. (Tél. : Roq. 10-04). Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-00.) Le beau tailleur, strict, sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou, Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

Saint-Emilion 1936 à 225 fr. l'hecto, 11 degrés, 1/2 futs prêts, toutes contenances. Gaury R., prop. Grands crus, Saint-Emilion (Gironde).

GROUPEMENT D'ACHAT CHARBONNIER

Conditions très avantageuses aux Ligneurs
qui voudront bien demander les prix à
M. J. GARCIN, 8, rue Auguste-Lançon,
Paris-13^e et lui transmettre les commandes

AU CONGRÈS DE TOURS

LE BANQUET

(Dimanche 18 juillet 1937)

M. Henri ARON

Président de la Fédération d'Indre-et-Loire

Citoyennes, Citoyens,

La charte de l'excellent repas dont il faut féliciter les docteurs ès arts culinaires de notre bonne ville vous a prouvé que les Tourangeaux sont des disciples fervents et dévôts du culte rabelaisien. Je puis ajouter qu'ils ont l'esprit bien portant et, comme le disait un académicien dont j'ai oublié le nom, un heureux équilibre du sang et des humeurs, les inclinant à une sage philosophie.

Aussi permettez-vous au président de la Fédération, interprète de tous les Ligueurs d'Indre-et-Loire, de vous témoigner la joie profonde qu'il éprouve en vous accueillant au double cri de : Vive la Ligue et Vive Pantagruel !

Vive Pantagruel ! C'était le cri de Panurge, qui était de bon sens, non de harnois vêtu — celui d'Epistemon, dont la toux sèche ne fut guérie qu'à force de boire ! Et pour nos vigneronns du Chinonnais et des côteaux ensoleillés de Loire, c'est la glorification du géant magnanime qui mit sa force bienfaisante au service du bon droit et de la raison.

Nos militants considèrent qu'un esprit chagrin, une âme « mélancolique » sont aveu d'impuissance et signe de faiblesse. Et c'est avec une euphorie allègre, une énergie confiante, une ardeur toujours renouvelée, qu'ils entendent combattre pour le triomphe de la démocratie et pour la paix. (Applaudissements.)

Je rappelais, il y a quelques années, à mes amis de Vouvray, une fête de la Fédération en 1793. Dans cette cérémonie où la pompe s'alliait au symbolisme alors en honneur, le Président de la Convention Héroult de Séchelles buvait une coupe de la fontaine de la Régénération — fontaine qui conviendrait encore à notre humanité pitoyable — et les présidents des Sections Provinciales assemblées buvaient après lui, en communiant ainsi dans la Fraternité. Or devinez, citoyens, le breuvage qui emplissait ces coupes. Ce n'était ni l'hydromel, ni le vin fameux d'une île de la Grèce ! Ce n'était ni du Chambertin, ni du Sauternes, ni du Vouvray, ni du Chinon. C'était une eau vulgaire, *aqua simplex* ! Et cette eau fut-elle cristalline, fut-elle sapide, douée de vertus merveilleuses, je sou-

tins que nos ancêtres ne pouvaient communier ainsi que dans une fraternité misérable, étriquée et sans chaleur. (Sourires.)

Tandis qu'aujourd'hui, grâce au vin blanc délectable et friand, grâce au Breton parfumé que nous devons à la générosité de nos amis des sections de Chinon, de Restigné et de Vouvray, tous viticulteurs d'élite — le vin est un produit du génie de l'homme, disait Jaurès — nous pouvons, j'en ai la certitude, communier dans une fraternité véritable, élargie, émouvante — fraternité de Ligueurs, puisque la Ligue est une grande amitié ; fraternité de démocrates unis par un même idéal ; fraternité humaine enfin, répondant à l'inspiration magnifique de Lamartine : L'injustice et la haine ont seules une patrie, la Fraternité n'en a pas ! (Applaudissements.)

Et ce qui donne à nos sentiments cette plénitude heureuse, cette fraîcheur d'enthousiasme, cette richesse d'espérance, c'est la présence à ce banquet, aux côtés de nombreuses dames apportant un élément de charme et de grâce, et de notre cher Victor Basch (Bravos), incarnation de notre Ligue, protestataire irréductible devant l'injustice, défenseur intransigeant de notre idéal — de notre très fidèle et éminent ami M. le Président Léon Blum (acclamations) que je salue avec une déférente gratitude, au nom de tous les Ligueurs, au nom de la démocratie tourangelle.

Nous pensions que M. le Président Camille Chautemps, qui nous en avait fait la promesse il y a quelques semaines, serait également des nôtres. Nous nous en réjouissions, sachant que Camille Chautemps a conservé à notre Touraine un attachement affectueux et qu'il y compte toujours les plus chaudes et les plus sincères amitiés. Mais les devoirs impérieux de sa charge nouvelle ont fait obstacle à notre désir. Toutefois, pour associer plus étroitement le Gouvernement à notre importante manifestation républicaine, M. le Président Chautemps a délégué, pour le représenter et parler au nom des ministres radicaux, M. le Président Albert Sarraut, à qui je souhaite la plus cordiale bienvenue. (Très bien !)

En exprimant ainsi la pensée commune du Gouvernement solidaire, nos amis démontreront

la solidité des liens qui unissent, aujourd'hui comme hier, les grands partis du Front populaire ; ils attesteront que le Gouvernement Chautemps-Blum continuera, dans le travail, dans la paix, dans la prospérité reconquise, et dans la lutte contre l'oligarchie économique, l'œuvre si noble et si belle accomplie par le ministère Blum-Chautemps.

Et leur présence est pour la Ligue, qui n'a cessé de sonner le ralliement des forces de gauche, un motif de légitime orgueil, en même temps qu'un hommage rendu à son passé et à ses promesses d'avenir.

D'autres amitiés nous font cortège, qui honorent notre association, puisque ce sont des ministres en exercice ayant conservé leur âme de Ligueurs. Vous me permettrez de saluer avec joie, au nom de la Touraine militante, M. le ministre Rucart, qui fut longtemps le président de la Fédération des Vosges, et qui s'est penché avec tant d'humaine générosité sur les misères de l'enfance coupable ; M. le ministre Viollette, qui présidait récemment les fêtes de Langeais, et qui a depuis longtemps droit de cité dans notre Touraine, où l'on se souvient toujours de ses premières armes politiques ; M. le ministre Ramadier, membre du Comité central, ancien conseiller juridique, un des plus fermes soutiens de notre idéal.

Et je ne veux pas oublier les absents, qui sont avec nous par la pensée : MM. les ministres Jean Zay, Marx Dormoy, Moutet, disciple de Pressensé ; MM. Paul-Boncour, apôtre de la paix ; Viénot, Jardillier, Gasnier-Duparc, qui nous ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir être des nôtres. Je n'oublie pas non plus M. Delépine, représentant notre ami Vincent-Auriol, M. le Préfet Vernet qui a répondu si aimablement à notre invitation, les Parlementaires amis qui sont à nos côtés, ainsi que les membres éminents du Comité Central.

Tous sont venus nous apporter l'assurance précieuse de leur dévouement à l'œuvre que nous poursuivons. Cette œuvre de la Ligue, il serait prétentieux de vouloir la définir ; elle est inscrite au livre d'or de la démocratie : c'est un combat incessant contre l'injustice, contre les forces d'oppression et de mensonge. (*Très bien !*)

Lorsque des attaques ignominieuses qui visaient un des meilleurs chefs de la démocratie, étaient lancées contre notre ami Camille Chautemps, tous les Ligueurs, et en particulier ceux d'Indre-et-Loire, qui le connaissaient et qui l'aimaient se sont dressés. Ce n'était pas pour défendre son honneur, qui n'en avait nul besoin. Et nous n'ignorions pas d'ailleurs la parole de Danton : « Celui qui craint la calomnie ne sera jamais un homme public. » Mais nous entendions réclamer des garanties contre une presse sans scrupules, à la soldé de ces trusts que Basch flétrissait hier si justement, empoisonneuse de l'opinion ! Nous voulions démontrer — ce qui était facile — l'ina-

nité et la stupide imbécillité des accusations dont il était l'objet. Aujourd'hui tout ce bruit s'est évanoui, les esprits les plus malveillants se sont tus, et nous avons notre revanche !

Lorsque vous avez formé, mon cher président Léon Blum, votre premier ministère de Front populaire, dans l'enthousiasme joyeux de la victoire électorale, les Ligueurs vous ont aussitôt de plein cœur apporté leur adhésion et leur appui. Ils avaient été pour une large part les artisans de cette victoire, et pour la première fois, ils ne craignirent pas, en participant au Rassemblement populaire, de se mêler à une politique active, ayant conscience de remplir leur devoir de défenseurs de la démocratie.

Vous avez fait appel à la confiance des travailleurs. Ceux-ci y ont répondu unanimement et c'est avec la collaboration des organisations ouvrières et paysannes que vous avez instauré un droit nouveau du travail, réalisé les réformes les plus hardies. Conception neuve, qui souleva bien des colères, mais qui vous permit, en élevant le standard de vie de l'ouvrier, en revalorisant, dans une mesure qui a besoin d'être largement complétée, les produits agricoles, de pénétrer d'un peu plus de justice l'ordre social, d'en arracher les racines profondes d'iniquité et de faire que le travail ne soit plus la proie des hasards et des servitudes. (*Applaudissements.*)

Comment n'aurions-nous pas applaudi lorsque, sur la route du progrès, semée d'obstacles et de broussailles, vous aviez le courage de pratiquer, à travers les fourrés des privilèges, de larges éclaircies !

Mais ce qui nous rapprochait plus encore de vous et de votre Gouvernement, c'était notre commune et passionnée volonté de paix. Nous savions que, de toutes vos forces, de toute votre pensée, de toute votre âme, vous préserveriez la paix. Nous savions que, dans la complexité déconcertante des événements européens, dans le jaillissement inopiné de dangereuses étincelles, vous agiriez pour écarter de nous le conflit sanglant. Et comme Briand, après les heures angoissantes que nous avons vécues, vous avez droit à notre reconnaissance.

Vous avez défendu la paix, mais non pas la paix à tout prix — et je reprends ici les paroles mêmes de Jaurès — non pas la paix au prix de l'indépendance, non pas la paix humiliée, mais la paix dans la liberté, dans l'entente des peuples réconciliés, dans l'essor commun des démocraties ; la paix que nous identifions, nous Ligueurs — Cudenet le disait ce matin — avec la cause du droit et de la justice !

Cette paix reste hélas ! de plus en plus précaire. Le drame espagnol projette sur le destin de l'Europe des ombres inquiétantes ; et au jour anniversaire du 18 juillet, date de la sédition des généraux félons et de l'agression du fascisme, vous me permettez d'adresser à ce peuple héroïque, qui

lutte pour la liberté, un message d'ardente sympathie et de fraternelle solidarité. (*Applaudissements.*)

Un incident peut surgir à toute heure, susceptible de provoquer la catastrophe. C'est pourquoi nous continuerons, nous Ligueurs, à monter une garde vigilante, sans nous décourager. La paix est une création continue, et c'est au moment où elle est le plus menacée que nous devons redoubler d'efforts et de sacrifices. Comme l'acteur d'Antioche qui, de la scène élevée où il se trouvait, apercevait, avant les spectateurs, les ennemis escaladant les remparts, nous avons jeté le premier cri d'alarme lorsque les flèches fascistes commençaient à tomber sur la foule assemblée. Il ne s'agissait alors que de flèches éparées, prélude de cette offensive qui devait s'intensifier et aboutir à l'assaut prémédité du 6 février.

Depuis, nous avons multiplié les avertissements et les appels. Nous avons nourri parfois des illusions trompeuses ; nous avons conçu des espoirs qui se sont effondrés. Mais l'idéal que nous servons nous enseigne la patience et nous savons que la raison finira par triompher.

Nous sommes attachés à notre Ligue de toute notre âme. Nous l'aimons, comme nous aimons ces vins de Pineau, produits sur le tuf de nos coteaux calcaires et dont l'effervescence légère est la recherche d'une perfection continue. Elle est le sel de la Démocratie, l'esprit de la Révolution toujours en éveil. Dans le jeu des institutions républicaines, dans le développement de nos libertés, dans l'évolution constante du progrès social elle est un élément de stimulation et de contrôle.

Renan disait que la solidité d'une fondation est

en raison directe de la quantité de dévouement, d'abnégation, de sacrifices, qui a été déposée dans ses bases. S'il en est ainsi, notre Ligue peut braver toutes les épreuves, affronter tous les destins contraires. Ses fondateurs, qui luttèrent pour la vérité et la réparation d'une injustice, furent prodigues de leurs forces et de leur dévouement ; ils n'hésitèrent pas à consentir le sacrifice de leur situation, de leur santé et parfois de leur vie. Victor Basch est un acteur de ces jours héroïques !

C'est grâce à ces précurseurs, à ces vaillants soldats du droit, que notre maison s'établit sur des assises inébranlables. Lorsque je songe à notre Ligue deux images se présentent devant mes yeux. L'une est celle d'une déesse impavide, au front lauré, aux traits minerviens, qui tient entre ses mains la Déclaration des Droits de l'Homme, pour la préserver de toute atteinte. L'autre est celle d'une déesse casquée, cuirassée, une de ces figures qui nous sont familières de la Marseillaise de Rude, et dont le regard d'une énergie farouche et le geste intrépide entraînent les soldats citoyens au secours de la patrie !

C'est cette dernière image que j'adopte pour nous entraîner, nous militants, au secours de la Paix et de la Liberté !

Citoyens, je bois à notre Ligue ardente et bataillieuse, qui reçoit aujourd'hui de la part des membres du Gouvernement de la République l'hommage le plus flatteur. Je bois au réveil de la conscience des peuples, pour le triomphe de la justice et de la grande paix humaine. Je bois à la Liberté qui seule, comme l'écrivit Renan, donne aux hommes un motif de vivre et qui seule empêche les nations de mourir ! (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. Luigi CAMPOLONGHI

Président de la Ligue italienne
au nom des Ligues Etrangères

Mesdames, Citoyens,

L'honneur qui m'échoit de vous adresser la parole au nom des Ligues étrangères est dû sans doute à mon âge ; car si quelqu'un devait prendre la parole ici, c'était le représentant de l'Espagne, de la République Espagnole, à laquelle la Ligue Italienne est fière d'avoir offert ce qu'il y avait de mieux dans ses rangs, la jeunesse et l'intelligence — la jeunesse de tant de héros anonymes, et l'intelligence de M^e Angeloni, membre du Comité central, qui est mort à la tête de sa colonne devant Huesca, et de M^e Battistelli, président de la section de Buenos-Ayres, qui est mort devant Madrid à la tête de son bataillon. (*Applaudissements.*)

Je viens ici dire à la Ligue Française la reconnaissance des émigrations étrangères. Depuis la dernière guerre, la France est le refuge de toutes

les « patries errantes ». Nous avons trouvé ici une hospitalité dont le souvenir restera gravé dans nos cœurs, même au jour heureux où nous rentrerons dans notre pays, et c'est la Ligue Française qui, au seul de la France hospitalière, nous a offert l'accueil cordial et fraternel. Si nous avons aujourd'hui quelque chose à demander, c'est que le Gouvernement français, le Gouvernement de Front Populaire, qui a relevé et rallumé le flambeau des plus nobles, des plus généreuses traditions françaises, se rende compte du désir qu'ont les émigrations étrangères d'être toujours davantage incorporées dans la nation française. (*Vifs applaudissements.*)

Vous me permettez aussi de vous rappeler qu'à l'heure où je parle, la famille des proscrits italiens monte vers le Père-Lachaise, pour fleurir les tombeaux jumeaux des frères Rosselli, morts il

y a un mois! (*Applaudissements.*) Je crois que cette évocation n'est pas déplacée, car nos banquets, au fond, ne sont que des cènes et des bivouacs : la cène où l'on célèbre le sacrifice, et le bivouac qui précède le combat. (*Applaudissements.*)

Au nom de la famille Rosselli, je me permets de demander aux membres du Gouvernement qui sont ici présents d'amnistier ceux qui ont été expulsés comme terroristes en même temps que Carlo Rosselli (*Très bien!*); car la preuve est faite que les « terroristes » n'assassinent pas, mais que ce sont eux qui sont assassinés par leurs adversaires! Je le demande au nom de la vieille mère des Rosselli qui, lorsqu'on lui a dit qu'on lui avait menti en lui racontant que ses enfants avaient été victimes d'un accident d'automobile et qu'en vérité ils avaient été assassinés pour leurs idées, s'est écriée: « J'aime autant cela! J'aime mieux que, plutôt que dans un accident banal, ils soient tombés pour leur idéal! » (*Applaudissements.*)

Je le demande au nom de la veuve de Rosselli qui, à notre grand et noble ami Victor Basch disait, quelques jours après la mort de son mari: « Je crois qu'il faut, en jouant aux obsèques la septième symphonie de Beethoven, opposer une

manifestation de beauté à la manifestation de sauvagerie que nous a offerte le fascisme! »

J'espère que nos vœux seront exaucés par nos amis qui sont ici, par le président Blum, et par le président Albert Sarraut, dont le nom est lié aux souvenirs les plus agréables de l'émigration italienne. (*Applaudissements.*)

Je remercie la Ligue de m'avoir invité à ce congrès, de m'avoir une fois de plus montré le spectacle rassurant d'une démocratie vivante et agissante. Je vous l'ai dit l'an dernier, je le répète cette année, vous pouvez servir la cause de la résurrection de la démocratie dans les autres pays, en prêchant d'exemple; et vous l'avez fait. J'ai entendu des critiques à l'égard du Gouvernement de Front Populaire; si j'ai un conseil à vous donner, c'est celui-ci : lorsqu'on établit le bilan du Gouvernement de Front Populaire, il ne faut pas considérer seulement ce qu'on a gagné : il faut aussi considérer ce qu'on n'a pas perdu : ce qu'ont perdu presque tous les autres pays, (*applaudissements*) ce qu'ont perdu presque tous les pays de l'Europe, la liberté! La liberté, pour laquelle nous nous battons, la liberté pour laquelle, si c'est nécessaire, nous mourrons! (*Vifs applaudissements et acclamations répétées.*)

M. Maurice VIOLETTE

Ministre d'Etat

Citoyennes et Citoyens,

Je veux vous dire quelle joie personnelle j'ai éprouvée en entendant tout à l'heure les acclamations par lesquelles vous avez salué ce vaillant militant qui est hélas! un proscrit, notre ami Campoloughi. (*Applaudissements.*) Lorsqu'il vous disait, au nom des Ligues étrangères, cette communauté de pensée et de sentiment qui l'unit à nous, je pense bien que ce n'était point simple politesse de votre part que de lui donner l'élan de votre cœur et l'acquiescement de votre pensée!

Sans doute vous éprouviez que, dans les principes qui animent la Ligue des Droits de l'Homme, il y a comme une vérité humaine qui, dès lors, nous impose des devoirs qu'aucun d'entre nous n'a le droit de méconnaître. Il est facile d'affirmer, en paroles et en applaudissements, notre solidarité avec les démocraties de tous les pays du monde, mais il ne faut pas oublier que cette affirmation de solidarité comporte pour la démocratie française de véritables obligations. (*Applaudissements.*)

Si j'y insiste, c'est qu'il me semblait qu'ici comme à Nancy il y avait un certain malentendu qui pouvait surgir entre nous: le vieux conflit entre l'individu et le groupe, l'individu réclamant protection au groupe, mais prompt à s'évader dès que

le groupe lui demande d'intervenir pour la défense du droit collectif, qui conditionne cependant le droit individuel. (*Applaudissements.*)

Il est trop clair que, dans les assises qui viennent de se tenir, nous avions impérieusement le droit de composer ce que nous devons aux autres et ce que nous devons à nous-mêmes. Nous avons, bien entendu, le devoir de penser à notre salut particulier, mais j'imagine que nous ne serions plus Français, de la démocratie française, si nous entendions, dès qu'il y a menace de péril pour nous, abandonner ces nobles idéaux qui font notre grandeur et notre raison d'être. (*Applaudissements.*)

J'attends la réponse, citoyens, je l'attends dans ce merveilleux pays de Descartes, qui sait si harmonieusement incliner les hommes vers la recherche de l'idée claire et distincte. Mais il ne faut pas oublier que la France n'est pas seulement le pays de Descartes, elle est aussi le pays de Pascal, le pays de l'émotion, le pays de la finesse, et je pense que personne ne l'oublie alors que nous sommes réunis autour de cet homme qui incarne la plus délicate finesse, et qui s'appelle Léon Blum. (*Vifs applaudissements.*)

N'est-ce pas, citoyens, Pascal qui disait que l'homme fort, c'est celui qui a de fortes passions

au service d'une forte volonté? La démocratie forte, c'est celle qui a de fortes passions au service d'une forte volonté! (*Applaudissements.*)

La passion qui doit d'abord nous animer, c'est celle de la lutte contre la honteuse misère; la passion qui doit nous animer, c'est celle de la recherche, envers et contre tous, de l'égalité économique des hommes, condition de la fraternité

en même temps que l'égalité politique. (*Applaudissements.*)

La passion qui doit encore nous animer, c'est celle de la paix, c'est-à-dire de la grande réconciliation des hommes.

Citoyens, je bois à la forte volonté républicaine, qui fera triompher les passions nécessaires de la démocratie française. (*Applaudissements.*)

M. Albert SARRAUT

Ministre d'Etat

Citoyennes, Citoyens,

Je suis sûr que mes désirs s'accorderont parfaitement avec les vôtres si j'exerce avec une parcimonie qu'imposent l'heure et le climat de cette salle le droit de parole qui vient de m'être concédé.

Il est vrai qu'il me laisse la ressource de trouver dans la concision même le secret des formules lapidaires; mais c'est une ambition dont pour ma part j'écarte le caractère chimérique, et c'est très simplement, dans la brièveté cordiale et claire où il m'a été dicté, que je vous apporterai le message de sympathie, de confiance et de solidarité que m'a donné pour vous mon chef et mon ami, le président Camille Chautemps. (*Applaudissements.*)

Aucun souhait n'était plus vif dans son cœur que celui de venir aujourd'hui, ainsi qu'il l'avait promis, prendre sa place au milieu de vous. Depuis plus de trente ans, vous ne l'ignorez pas, le lien qui l'attache à la section tourangelle de la Ligue des Droits de l'Homme a gardé toute sa force et toute sa fidélité; et nul esprit n'est plus pénétré que le sien de l'efficacité féconde de la propagande qu'exaltent à la fois et que conduisent les mots d'ordre permanents de la Ligue: liberté des hommes, liberté des peuples, paix internationale juste et durable par la sécurité collective, l'organisation du désarmement et la puissance affirmée de la Société des Nations.

Chautemps eût aimé à vous dire cela, avec des accents que je ne puis égaler; mais vous savez la gravité des obligations qui l'enchaînent au gouvernail dont il a su si bravement prendre la barre. A ces obligations, aujourd'hui même, dans le moment présent, s'ajoutent les devoirs spéciaux de l'hospitalité française. Car ce pays de France, dont se complait à proclamer l'isolement dans le monde le chauvinisme défaitiste des factions réactionnaires, cette France dont il essaye d'écarter, par une légende de discorde et de troubles publics, tous ceux qu'attirent la noblesse de son génie, la douceur de son visage, cette France en ce moment est l'asile d'hôtes éminents et illustres qui sont accourus de tous les points du monde. Et dans la minute où je parle, Camille Chautemps accompagne ses hôtes à la grande manifestation aérienne de Villacoublay qui, complétant la grande leçon

civique et militaire de l'éblouissant 14 juillet, montre au monde, qui a besoin de le savoir, quelles forces imposantes une grande démocratie comme la nôtre peut mettre au service de ses libertés et de la sauvegarde de la paix universelle. (*Applaudissements.*)

A défaut de sa propre présence, Camille Chautemps a voulu assurer à votre congrès celle de collègues qui, dans son Gouvernement, représentent, continuent et fixent résolument l'image, la pensée, la volonté et le pacte du Rassemblement populaire. (*Applaudissements.*) Des trois grands groupes politiques qui ont accepté la responsabilité de le traduire dans l'action gouvernementale et qui en maintiendront la durée, les délégués sont ici qui, au-dessus des antinomies doctrinales, s'accordent aisément dans la communauté d'un même dessein et dans l'échange de leur estime mutuelle pour penser les mêmes choses et pour parler le même langage.

Vous avez entendu tout à l'heure Violette; vous entendrez après moi Léon Blum, au gouvernement de qui je m'honore d'avoir marqué jusqu'au dernier instant la fidélité d'une affection (*vifs applaudissements*) qui prolongeait le témoignage de confiance que j'avais inscrit dans les circonstances où je lui assurais, l'année dernière, les transmissions de ma propre succession. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'aime à le rappeler pour souligner, non pas pour nous-mêmes, mais pour la gouverne de nos adversaires, la constance de la loyauté qui est la règle de nos rapports et qui fait la force de notre pacte. J'aime à le rappeler aussi pour constater que de cette loyauté Léon Blum a donné récemment la preuve la plus émouvante, la plus pathétique et la plus noble, dans l'effort qu'il a si généreusement déployé pour la constitution et le maintien du ministère Chautemps. (*Applaudissements.*)

C'est sous le signe de cette loyauté persévérante que nous voulons poursuivre l'œuvre de défense républicaine, de réforme sociale et de paix internationale, résolument assumée par le Rassemblement populaire. Et pour ce qui nous concerne, nous radicaux au nom de qui je parle, je déclare que ce n'est pas nous qui tricherons avec les devoirs de la probité politique et les injonctions de la volonté nationale. (*Applaudissements.*)

Nous ne sommes pas de ceux, nous ne voulons

pas être de ceux qui, affectant d'abord de sourire et de souscrire à ces grands mouvements de ferveur et d'espérance qui soulèvent les masses profondes, où suivant l'expression de Victor Hugo le droit définitif repose, délibèrent sournoisement de retenir dans l'ornière des politiques stagnantes, sans horizon, sans âme et sans esprit, l'essor interrompu des victoires mutilées!

Le gouvernement d'aujourd'hui continue loyalement la tâche démocratique du gouvernement d'hier. Pour la défense de la République, pour la

prospérité de la Nation, caution et condition du bien-être des masses laborieuses, pour l'organisation de la paix, il compte sur le concours fidèle des magnifiques énergies républicaines, réveillées dans ce pays par la provocation des factieux ou le risque des conjonctures extérieures. Et parce que la Ligue des Droits de l'Homme apparaît comme le symbole et le moteur de ces énergies, le Gouvernement vient, par ma voix, lui apporter son message d'amitié, de confiance et d'espoir républicain. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. Victor BASCH

Président de la Ligue

(*M. Victor Basch est salué par de longues acclamations.*)

Citoyennes, Citoyens,

Les plus beaux vers sont ceux qui n'ont pas été écrits; les plus beaux discours sont ceux qui ne sont pas prononcés! Après les magnifiques paroles que vous avez entendues, ce n'est pas ma voix que vous attendez, c'est une autre voix, celle de Léon Blum. (*Vifs applaudissements.*)

Je veux rappeler seulement que, lors de son avènement au pouvoir, Léon Blum, avec une modestie émouvante, s'est demandé si, après avoir

été pendant tant d'années l'homme de l'opposition, il pourrait être l'homme d'action, l'homme de Gouvernement, l'homme d'Etat!

Au nom de la Ligue tout entière, je lui répons: Homme d'action, homme de gouvernement, homme d'Etat vous avez été. Je vous apporte ici l'expression de l'admiration et de l'affection de la Ligue des Droits de l'Homme, interprète non seulement de la démocratie française, mais de la démocratie internationale. (*Vifs applaudissements. — Victor Basch et Léon Blum se donnent l'accolade, au milieu des acclamations.*)

M. Léon BLUM

Vice-Président du Conseil

(*Le Président Léon Blum, se levant, est salué par les acclamations de l'Assemblée, qui chante l'« Internationale ».*)

Citoyennes et Citoyens,

Il y aura bientôt trois mois que, venant me voir un matin, comme cela lui arrivait parfois, pour m'entretenir des affaires du monde — et plus particulièrement, je crois, des affaires d'Espagne — Emile Kahn m'a demandé de présider le banquet de la Ligue. J'ai accepté tout de suite, sans conditions, pris par l'afflux de souvenirs que la parole d'Emile Kahn avait aussitôt fait jaillir dans ma mémoire. La Ligue! J'ai été un membre bien peu assidu de son Comité central? Mais, en revanche je dois être aujourd'hui, avec Victor Basch, avec Georges Bourdon, Ferdinand Hérol et quelques autres, un de ses doyens. Je ne suis pas absolument sûr d'avoir figuré sur la première liste. Je le crois, mais je n'oserais pas m'en targuer. En tout cas, je suis du premier mois, je suis de la première levée. La Ligue!... l'Affaire!... Trop d'images inoubliables tourbillonnent à la fois devant mes yeux. Une fois qu'on l'a évoqué, on ne parvient plus à chasser ce passé tenace. Et tout l'effort que je voudrais faire aujourd'hui, en peu de paroles, c'est de montrer comment, en dé-

pit des premières apparences, l'action présente de la Ligue continue logiquement le passé.

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen énonce un certain nombre de modes de la liberté personnelle pour en faire à la fois le principe et la limite de la Souveraineté de l'Etat. Son objet est de rendre impossible toute tyrannie, d'interdire l'oppression de l'individu par les détenteurs du pouvoir. La Ligue, fidèle à son nom, a été fondée par protestation contre une iniquité individuelle, contre l'oppression d'un homme couverte par la soi-disant raison d'Etat, contre une violation de la loi commise au détriment d'un citoyen. Elle s'est donné pour tâche, des années durant, de protéger l'individu pris comme unité humaine ou comme unité civique, contre l'illégalité, contre l'arbitraire, contre les abus de pouvoir — abus qu'explique le plus souvent la permanence, à travers les institutions républicaines, du vieil esprit absolutiste ou césarien. Chaque fois qu'une lésion du droit individuel lui était signalée, la Ligue étudiait le cas, et prenait fait et cause pour le droit lésé. Elle exigeait et, le plus souvent, elle obtenait réparation.

L'Etat, comme la création, est « une grande roue qui ne peut se mouvoir sans écraser quel-

qu'un... » La Ligue se dressait devant l'Etat, devant son administration, devant ses tribunaux, comme le tuteur naturel de ses victimes. Forte de l'autorité morale de ses créateurs et de ses chefs, de la science de ses conseils, du nombre croissant de ses membres, elle avait fini par remplir un office presque constitutionnel de contentieux humain et civique : l'appel de la Ligue avait remplacé le placet au Roi ou la pétition aux Chambres. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qu'était la Ligue à sa fondation. Voilà ce qu'elle fut presque exclusivement durant la première période de son existence. Evoquons maintenant le rôle qu'elle prit il y a deux ans dans la vie publique de notre pays. Depuis le 6 et le 12 février 1934, depuis qu'une entreprise formée contre les institutions républicaines s'était vu barer la route par un sursaut spontané du peuple français, on avait senti la nécessité de rassembler en un seul faisceau, de grouper sur un seul front tous les partis politiques toutes les organisations qui avaient lutté ensemble et qui affirmaient leur volonté de lutter ensemble pour la liberté. La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen fut l'élément central, et dans bien des cas l'élément moteur de ce Rassemblement populaire. Sa maison fut le lieu de réunion du Comité national du Rassemblement. Son président en fut le Président, son secrétaire général en fut le Secrétaire. C'est autour d'elle que s'ordonnèrent et s'agglomérèrent les partis politiques — même ceux qui liait déjà entre eux un pacte particulier d'Unité d'action. Elle tint un rôle prépondérant dans l'organisation des grandes manifestations publiques, comme celle du 14 juillet 1935 où le Rassemblement populaire publia sa devise et prononça son serment. Puis, comme on se trouvait à la veille d'élections générales auxquelles tout le monde attribuait d'avance un rôle décisif, comme il s'agissait d'assurer tout à la fois la victoire électorale et son exploitation parlementaire, la Ligue assumait la direction du travail difficile qui aboutit au programme commun du Rassemblement.

Elle eut ainsi la plus grande part dans l'élaboration du texte qui devait servir à discriminer tour à tour, vis-à-vis des masses populaires, les candidats, les élus et les gouvernements et qui, par là même introduisait dans l'action publique un principe de stabilité, de continuité et de sincérité. Dans la phase la plus récente de notre histoire, tel a été, tel est encore son rôle historique.

Manquait-elle ainsi de conséquence avec elle-même? Il se peut — je n'en sais rien — qu'on lui en ait fait le reproche. Peut-être lui a-t-on dit: « Ce n'est pas votre rôle... Vous avez été créée pour prévenir les violations du droit personnel ou pour en obtenir la réparation, pour défendre tel ou tel homme nommément désigné contre l'erreur judiciaire, tel ou tel citoyen contre l'arbitraire de l'administration... Vous ne faites plus cela. Vous faites de la politique. Vous vous jetez dans la lutte politique, ou même dans la lutte électorale, contrairement à vos principes, en rupture avec

vos passé... » Je ne suis pas bien sûr qu'à aucune époque passée de son existence, même quand elle s'enfermait le plus strictement dans la motion la plus limitée de son rôle, la Ligue ait pu s'abstenir de toute activité publique. Ne se garde pas de la politique qui veut, et l'on fait souvent de la politique sans le savoir. Les intentions ou les incidences d'un acte non politique sont souvent politiques et, l'on pourrait presque dire de la politique ce qu'un philosophe illustre a dit de la philosophie: que l'on en fasse ou que l'on n'en fasse pas, en fin de compte, on en fait toujours. Mais admettons qu'il se soit produit un changement. C'est par ce changement que la Ligue restait constante avec elle-même, restait fidèle à sa tradition.

Comment, en effet, la Ligue aurait-elle pu demeurer neutre dans un conflit politique où se trouvaient remis en cause les droits individuels, les droits humains et civiques qu'elle avait pour mission de protéger?

Les droits de la personne limitent la souveraineté de l'Etat républicain, mais les institutions républicaines sont la suprême garantie des droits de la personne. Si une entreprise antidémocratique, contre-révolutionnaire avait détruit les institutions républicaines ou les avait vidées de leur substance, que serait-il resté des droits de la personne, des Droits de l'Homme et du Citoyen? Regardons autour de nous, et cherchons ce qu'il en reste dans les pays où l'autocratie totalitaire a triomphé de la démocratie. Là où il n'y a plus d'institutions libres pour la collectivité, il n'y a plus de droits personnels pour l'individu. (*Vifs applaudissements.*) La Ligue, fondée pour défendre les droits de la personne, devait donc se porter à la défense des libertés collectives qui en sont la condition. C'est en hésitant à se jeter dans la lice qu'elle aurait manqué à sa mission, qu'elle aurait trahi la pensée de ses fondateurs et de ses chefs. Après avoir, tant d'années durant, travaillé à réparer les erreurs ou à combler les lacunes que faisait apparaître, au détriment de l'individu, le jeu du gouvernement démocratique, les circonstances l'appelaient à une tâche plus ample, plus difficile, mais identique dans son essence: défendre les principes mêmes, l'existence même de la démocratie menacée par une régression soudaine et presque incompréhensible de la pensée humaine. Or, la bataille pour ou contre les principes de la démocratie, pour ou contre l'existence de la démocratie, se livrait aussi sur le terrain politique, sur le terrain électoral. Les formes de son action étaient imposées à la Ligue par les caractères de la lutte.

Mais voici ce qui la distingue, voici ce qui la rend doublement constante avec elle-même, doublement fidèle à l'esprit de ses fondateurs et de ses chefs. Elle a accepté toutes les conditions de la lutte. Elle y est entrée avec une décision entière. Elle peut revendiquer sa large part dans la victoire commune. Mais nul n'oserait prétendre qu'elle y ait cherché le moindre avantage ou

qu'elle en ait tiré le moindre profit. Elle a combattu pour les principes et les institutions qui garantissent les droits personnels dont elle a pris charge, mais elle n'a tenu compte d'aucune sorte d'intérêts personnels quels qu'ils fussent. Elle a pratiqué et propagé autour d'elle un désintéressement absolu.

Elle a dessiné les cadres de la lutte électorale, mais elle n'a pas eu de candidats, elle n'a pas délivré d'estampilles. Elle a servi d'instrument et parfois d'arbitre pour l'entente entre les différents partis, mais vis-à-vis de chacun d'eux elle est demeurée également proche et également distante. Elle a fait de la politique mais — dans tous les sens de l'épithète — de la politique pure. (*Applaudissements.*)

Je suis convaincu que son intervention et son exemple exerceront l'influence la plus salutaire sur le développement de la vie politique de notre pays. Je me rappelle avoir rappelé un jour — c'était peut-être dans un discours prononcé devant le Sénat (*sourires*) — ce passage de la « République » où Platon traite de la désignation des magistrats. Comme, dans la Cité platonicienne, tous les citoyens sont exempts d'ambition, de vanité, de cupidité, le pouvoir n'offre d'attrait pour personne ; on n'en peut sentir que la charge et le tourment. Nul ne recherche donc le pouvoir, nul ne l'accepterait même de son gré, et comme il ne peut vaquer cependant, l'assemblée du peuple y pourvoit au moyen d'une condamnation prononcée contre les plus aptes. Le peuple français n'a pas précisément entendu décerner une condamnation contre les hommes qu'il désignait pour siéger au Parlement et pour occuper le pouvoir. Mais je suis bien sûr qu'au cours des élections de l'an dernier, en même temps qu'il signifiait sa volonté de liberté, de justice et de paix, il exprimait son vœu ardent pour une politique purifiée, débarrassée de l'intrigue professionnelle, purgée de l'accointance des intérêts (*Très bien!*). L'influence de la Ligue est sensible dans ces manifestations du rassemblement populaire répercutées sur la vie publique. En cela encore, la Ligue est fidèle à l'esprit de ses fondateurs et de ses chefs qui furent des moralistes de la politique ; des hommes qui voulaient fonder toute action politique sur une action généreuse et sévère de la moralité. (*Applaudissements.*)

Ces conceptions qui furent toujours celles de la Ligue sont aussi celles du Parti auquel j'appartiens.

Je le rappelle d'un mot et je ne prolongerai pas l'allusion que je veux faire à la situation du jour. S'il n'avait pas estimé que sa participation au cabinet Camille Chautemps fût commandée par les intérêts essentiels du pays qu'il ne sépare pas des intérêts du Rassemblement populaire et de ses intérêts propres, le Parti socialiste n'aurait pas décidé cette participation. Du moment qu'il l'a décidé, il entend qu'elle soit pratiquée par nous

et il entend la pratiquer lui-même avec la sincérité et la droiture qui sont les premières règles de toute moralité politique (*Applaudissements*). Je prononce ces paroles ayant à côté de moi mes collègues et amis que vous avez entendus tout à l'heure, Viollette et Albert Sarraut. Je regrette au moment où je réitère cette affirmation catégorique, de n'être pas assis aux côtés de mon ami Camille Chautemps, ligueur depuis trente et un an et membre de la section de Tours. (*Applaudissements*). Nos communs adversaires, qui se consolent mal de n'avoir pas tiré de la crise du mois passé le résultat principal qu'ils en attendaient, c'est-à-dire une dislocation du Rassemblement populaire et un renversement de la majorité politique, affectent de considérer la récente résolution de Marseille comme une menace suspendue par le Parti socialiste sur un gouvernement dont il escompterait la fin prochaine. Je tiens cette interprétation pour une offense. Le Parti socialiste fait loyalement ce qu'il fait et ne le fait pas à demi. (*Vifs applaudissements.*)

Les membres socialistes du gouvernement ont coopéré, sans aucune arrière-pensée, à l'effort de rétablissement financier dont la majorité de la Chambre, la majorité intacte du Rassemblement populaire avait admis la nécessité et fixé les principes. Ils persévereront dans cette conduite que le Congrès de Marseille a approuvée. (*Applaudissements*).

Le Parti socialiste a déclaré sans doute, comme c'est son droit, comme c'est le droit de chaque Parti adhérent au Rassemblement populaire, qu'il tenait pour opportune l'élaboration d'un avenant au programme commun.

Mais la motion de Marseille spécifie que cet avenant, pour prendre force contractuelle, devra porter, comme le programme lui-même la signature de tous les Partis groupés dans le Rassemblement, et c'est au Comité national du Rassemblement qu'elle demande de provoquer l'étude qui pourra conduire à un nouvel accord. C'est par la vertu de cet accord que l'avenant au programme commun du Rassemblement viendrait s'incorporer dans le programme gouvernemental. Qu'y a-t-il qui menace la cohésion de la majorité ? Qu'y a-t-il là qui menace la stabilité du gouvernement ?

Vous me pardonnerez cette incursion dans le domaine de l'actualité à laquelle m'ont poussé des réflexions d'ordre plus général. Elle a été courte, et peut-être aura-t-elle aidé à dissiper de malignes ou pernicieuses rumeurs. (*Vifs applaudissements*). Il ne me reste plus que la plus agréable des tâches, celle qu'on se plaît à garder pour la fin ; vous remercier de votre invitation et de votre accueil, vous féliciter de votre travail et de ses résultats, souhaiter que la Ligue devienne toujours plus prospère et plus puissante dans une République qui toujours plus libre, toujours plus égale, toujours plus fraternelle. (*Vifs applaudissements et acclamations prolongées.*)

LIBRES OPINIONS*

REQUÊTE D'INDOCHINE

A MM. le Président et les Membres de la Commission Française d'Enquête Parlementaire en Indochine.

Et à MM. le Président et les Notabilités de la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen.

MM. LES PRÉSIDENTS,

MM. LES MEMBRES,

Après tant de promesses faites et non réalisées, après tant de déceptions consécutives aux « consulats » A. Sarraut et A. Varenne, par exemple, depuis 1919 et 1925, ou au voyage en Indochine de l'ancien ministre M. P. Reynaud en 1931, tout un peuple de civilisation millénaire a ici accueilli avec une immense allégresse et une profonde reconnaissance la nouvelle enfin confirmée de la nomination d'une Commission d'Enquête parlementaire qui comprend ainsi des personnalités libérales et généreuses, et des dirigeants très influents de cette chère Ligue des Droits de l'Homme qui a tant de fois sauvé la vie ou l'honneur à bien de nos compatriotes, tandis que de grands espoirs se sont largement manifestés avec l'avènement de gouvernement du Front populaire et l'arrivée au ministère des Colonies de notre cher et respecté « ministre de la Clémence », M. Marius Moutet, ligueur célèbre et grand défenseur-protecteur des Annamites, comme vous l'avez été vous-mêmes, messieurs les Présidents, ainsi que d'ailleurs MM. Justin Godart, A. Varenne, A. Sarraut, E. Herriot, L. Archimbaud, L. Blum, A. Lebrun, et tant d'autres notabilités ou sommités métropolitaines et coloniales.

Depuis la fin de la guerre, une fois tous les six ans environ, notre peuple a eu ainsi à espérer profondément en de hauts représentants de la Mère-Patrie lointaine; mais il n'a jamais qu'espéré, pas plus, car les espoirs furent trop souvent déçus, à cause de différents obstacles ou circonstances, tandis que bien des possessions françaises ou étrangères, en Asie, s'acheminaient, franchement et sûrement, vers toujours plus d'autonomie, de liberté et de prospérité.

Cependant, les événements nous montrent que sur l'horloge franco-coloniale va sonner probablement l'heure des réalisations fondamentales et rapides, en vue de faire face à une situation internationale et mondiale de plus en plus difficile ou inquiétante et pleine d'imprévus.

C'est pourquoi à cette enquête aussi objective, bienveillante et approfondie, sur les doléances, vœux et aspirations des indigènes des territoires d'outre-mer, où de grands esprits de France se

proposent fermement de *ne rien laisser cacher, ni travestir*, par qui que ce soit, et de recevoir généreusement toutes les suggestions et demandes, opinions et requêtes, d'où qu'elles viennent, nous avons tenu à répondre par un profond désir d'y collaborer convenablement, et de voir réussir et réaliser vite tant de choses nécessaires et vitales pour notre pays solidaire de la France protectrice.

Nous ne pouvons plus rester dans la réserve et l'indifférence, en ces heures décisives de la vie de notre peuple, d'autant que, cette fois-ci, il ne semble pas que des déceptions semblables aux déboires passés nous soient encore durement réservées.

A cette bienveillante enquête parlementaire française, nous collaborons donc très humblement, mais en suivant des principes rationnels, des faits souverains et des réalités cuisantes mêmes, au nom desquels nous aurons l'honneur de présenter des vœux et revendications vitaux et fondamentaux : *la meilleure méthode, là encore, sera la méthode scientifique même.*

En premier lieu, pour les partis politiques, les consortiums économiques et financiers, les groupements sociaux, les congrégations religieuses, etc., en Indochine, ont peut déjà connaître *grosso modo* leurs vœux et revendications. Cependant, *autre chose*, est diriger un parti, un groupement, ou conduire une classe sociale; mais, *autre chose* est assurer l'évolution et la grandeur de tout un peuple ou ensemble de peuples. Aussi bien, aux fatras des réformes de détail ou secondaires sous lesquels on pourrait « se noyer », ou qui feraient perdre à tous trop de temps et de peine pour si peu de profits ou résultats, voudrions-nous présenter aux éminents enquêteurs et bienfaiteurs des peuples que vous êtes, des idées générales et des principes essentiels, des vues globales et synoptiques; aux revendications corporatives ou partisans et égoïstes toujours nombreuses, se substitueront donc des conceptions d'ensemble et des synthèses nécessaires, en distinguant et mettant à part toutes les réformes qui ne relèvent absolument que du gouvernement indochinois (de Hanoi-Saigon) et non du gouvernement métropolitain (de Paris), — afin de vous simplifier les choses et faciliter la tâche, — tout en faisant réaliser ce qui est essentiel et fondamental pour le progrès, la prospérité et la grandeur de l'Indochine « française ».

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

En second lieu, *que tout parte d'un cœur bien né*, telle a toujours été notre devise. Avec de tels hommes généreux au gouvernement, essayons d'établir partout une collaboration loyale et affectueuse de tous, en vue d'un triple but : *enrichir, éduquer et défendre* les populations et les pays de l'Union Indochinoise tant convoitée par certaines grandes puissances mêmes, c'est-à-dire de cette « Nouvelle France » sur les bords du Pacifique, où il ne nous faut pas parler d'autonomie politique, encore moins d'indépendance nationale : C'est encore trop tôt pour en parler...

Un autre principe « intangible » ou inviolable, c'est qu'il nous faut absolument vivre notre vie propre, dans notre milieu naturel ou extrême-oriental, avec nos voisins et suivant les lois naturelles et géographiques non impunément violables, en ce territoire péninsulaire où notre ambition est de *créer un peuple nouveau* — (la nation franco-indochinoise) — *et un Etat nouveau* — (la Confédération franco-indochinoise) — érigé en « *dominion économique et financier* », fidèle enfant de la France lointaine et pouvant d'une part assurer lui-même (toujours mieux et aidé diversement par la Mère-Patrie) — sa prospérité, son éducation, son évolution, sa défense militaire et diplomatique, et d'autre part jouer dans l'économie métropolitaine le rôle très considérable qui lui est dévolu, en temps de paix et en temps de guerre.

Sur ce *vaisseau franco-annamite* dans le grand océan de la vie contemporaine des peuples, *l'ainé français* doit donc tout prévoir et expliquer, tout enseigner et faire connaître à son *cadet annamite*, loyalement, sans réticence, sans soupçon, ni méfiance, pour que, *pendant la traversée* en mer, les *temps calmes* nous soient solidairement instructifs, féconds, enrichissants en diverses matières, — et que, *par mauvais temps*, les tempêtes ne puissent point nous surprendre solidairement tous les deux : *surprendre l'Annamite* ignorant tout de ce qui peut et doit les défendre et les protéger, l'un et l'autre ; — *surprendre le Français* qui n'aurait pas le temps de « *faire marcher* » convenablement un compagnon peu instruit, d'expliquer ou commander à temps les diverses manœuvres salvatrices, à son aide ou associé et responsable solidairement et conjointement, et non pas un passager à part, étranger au vaisseau ou à la patrie française. Aux heures graves et périlleuses de la vie nationale métropolitaine même, notre pays n'a-t-il pas toujours été, pour la Mère-Patrie, un fidèle, sage, utile et agissant cadet (ou enfant) ? Ayez donc absolument confiance. « *Avant tout, valorisons l'homme* », a dit notre actuel gouverneur général de l'Indochine même.

Dans l'intérêt de la France, qu'on permette, par conséquent, franchement et loyalement, à *l'élève annamite de devenir*, en son pays, *chef et maître*, comme les Français mêmes ; car, quand un peuple veut sincèrement devenir votre frère, « *s'intégrer* » ainsi largement dans votre vie nationale, et non plus vivre à part, plus ou moins étranger (ou hostile) à la patrie française, il ne faut pas qu'au

moment même du rapprochement final, de l'intente définitive longtemps préparée, vous deveniez ou redeveniez brusquement soupçonneux et méfiants, en vous tenant sur vos gardes, pour le recevoir, lui, qui « *vient à vous* », le cœur ouvert et affectueux, absolument sans armes, heureux et fier d'être enfin (oui, enfin) avec vous à la même table, dans la même maison ou sur le même vaisseau voguant face à de puissants adversaires communs mêmes.

Notez surtout que la reconnaissance est une des grandes qualités du peuple annamite qui conserve encore, *malgré tout*, sa gratitude envers la Chine, éducatrice cupide, dure et altière. A plus forte raison, à l'égard d'une France ainsi généreuse et libérale, l'Annam n'en sera que nécessairement plus reconnaissant, vous le réalisez parfaitement. Aussi bien, aidez-nous donc fermement, jusqu'au bout ; l'homme politique doit être, avant tout, un homme de bien. Aucune hésitation, s'il vous plaît, car la vive gratitude de tout un peuple vous est ainsi acquise.

MM. LES PRÉSIDENTS,

MM. LES MEMBRES,

Partant des sus-dits principes, nous avons donc le grand honneur de vous supplier très respectueusement de bien vouloir, devant le Gouvernement, le Parlement et l'Opinion, présenter et soutenir avec ténacité, et faire soutenir de même, jusqu'à complète réalisation, dans l'ensemble et les détails, les trois revendications essentielles ou fondamentales suivantes qui comprennent, englobent et absorbent *les revendications éparses* relevant de Paris plus que de Hanoï-Saigon, *et les nécessités de l'heure* pour enrichir, éduquer et défendre notre pays.

1° *Le self-contrôle économique et financier de l'Indochine « française »*. Celle-ci doit absolument vivre dans son milieu naturel ou extrême-oriental et avec ses voisins mêmes, ne pouvant violer impunément les lois naturelles et géographiques nécessaires, donc ne pouvant plus être rattachée trop étroitement, ni assimilée à l'excès, à la France trop lointaine, pour sa vie économique et financière qui a absolument besoin d'être plus décentralisée.

Ne transplantez jamais telles quelles, en ce pays, les choses de France, car le milieu et le genre de vie ne sont plus ici les mêmes que là-bas : en matière coloniale, adaptation et non assimilation ; adaptation toujours nécessaire. La politique du royaume arabe ; la politique d'assimilation et de rattachement instituées, en Algérie, contre tout bon sens, à l'encontre des lois géographiques, ont terriblement nui à l'Algérie pendant plus d'un demi-siècle, mais la décentralisation et l'autonomie économiques et financières, surtout avec l'institution d'un petit parlement délibérant appelé « *les Délégations financières d'Algérie* », ont fait cette colonie si riche et si prospère depuis la fin du siècle dernier sans que l'Algérie musulmane cherchât jamais à se détacher politiquement de la

France catholique; bien au contraire, sourde aux appels de la redoutable Turquie mahométane, l'Algérie est devenue (avec cette large autonomie économique et financière même) plus loyaliste, « plus française » surtout aux heures les plus graves de la grande guerre et de l'après-guerre en France. De même pour « les Délégations économiques et financières de Madagascar », colonie lointaine et tropicale comme notre pays, bien moins importante que l'Indochine, mais bien plus favorisée que cette dernière, hélas! à ce point de vue là! (sans jalousie aucune).

Et l'Algérie n'est qu'à trente heures de bateau de Marseille, tandis que l'Indochine (beaucoup plus que Madagascar encore), en est vingt fois plus loin! Raison de plus, donc...

En conséquence, seules pareilles « Délégations économiques et financières », assemblée délibérante comme en Algérie, assemblée délibérante adaptée hardiment à l'Indochine et accompagnant un large et nécessaire self-contrôle (on a tant peur du mot « autonomie ») économique et financier rapidement octroyé à notre pays, pourront faire notre richesse et prospérité qui, par ricochet, fera en partie celle de la France même, et pourront nous permettre de nous équiper vigoureusement pour pouvoir jouer le rôle très considérable qui nous est dévolu dans l'économie nationale de la France, en temps de paix et en temps de guerre.

Car, une Indochine « française » pauvre, mal équipée, et gênée toujours ainsi dans son essor économique et financier, ne pourra rien faire de sérieux, ni de grandiose pour la Mère-Patrie. Vendre toujours plus à l'Asie surtout, et fournir toujours mieux à la France, pour acheter toujours plus à celle-ci, augmenter ainsi toujours plus notre pouvoir d'achat, voilà le programme à réaliser, dans l'intérêt même de la France. Les erreurs et les redressements en Algérie ont montré, doivent montrer encore, la route à suivre aux autres colonies, surtout à l'Indochine. Qui donc va nous donner ce vigoureux *coup de barre décisif*, pour mériter ici la reconnaissance et l'adoration même des peuples? Qui donc va nous faire octroyer tout cela?

2° *L'éducation politique et civique des Indigènes, large, complète et loyale (à côté d'une éducation générale intégrale)*. Former une meilleure élite, une vraie élite, appuyée sur de *bonnes classes moyennes* qui sont les gardiennes indispensables de la stabilité politique et sociale dans tous les pays. Permettre l'éducation civique dès et dans les écoles indigènes ou franco-indigènes. Former toujours beaucoup plus de chefs (politiques et administratifs) indigènes ayant toujours plus de pouvoirs divers. Augmenter très largement le nombre et les pouvoirs et attributions des conseils, assemblées et représentants élus du peuple, partout, dans la colonie et en France même. Promulguer ici, avec certaines adaptations s'il y a lieu, les lois sur les libertés de réunion, d'association, de voyages, d'opinion et de la presse..., des lois sociales aussi; modifier certains décrets-lois ou le ré-

gime même des décrets-lois, et le régime judiciaire. Ne plus hésiter, mais bien *oser faire, oser donner*, pour ne plus faire sentir aux Indigènes qu'ils sont des « étrangers à la patrie française », des êtres à part et diminués, et dont vous vous méfiez toujours, perpétuellement même (hélas!) Obtenir donc absolument pour cette « Nouvelle France » des assemblées délibérantes mêmes.

Les Indes britanniques et néerlandaises, les Philippines, les pays avoisinants ont, tous, depuis bien des dizaines d'années déjà, bénéficié d'une éducation politique et civique large profonde, loyale et complète, que l'Indochine a toujours évitée, — alors que nos Indigènes ont tant besoin de s'habituer largement à la gestion des affaires de cette « Nouvelle France », de s'habituer à gouverner et légiférer plus effectivement dans cet « Etat franco-indochinois » en formation, également et affectueusement avec leurs frères français; en même temps qu'à y organiser le progrès social, la justice sociale, de telle manière qu'à côté du bien-être matériel, il y ait un sérieux bien-être moral et politique, un « climat » moral et politique assez satisfaisant même.

Cette éducation politique et civique, large, complète et loyale, fera les Annamites plus loyalistes, plus « Français », plus « *conquis par le cœur* » même; eux qui sont suffisamment raisonnables et savent toujours être très reconnaissants; donc, rien de plus solide, rien de plus rassurant pour l'avenir de la France en ces contrées tropicales extrême-orientales, car les Annamites, alors satisfaits, pourront tenter de grands efforts ou entreprises qui leur serviront « au moins à quelque chose », tandis qu'actuellement, ils *boudent (oui, ils boudent) et ne veulent rien faire de sérieux*, la plupart restant indifférents, quand ce n'est pas hostiles, à bien des efforts; parce que, *ont-ils toujours dit*, ils n'ont plus leur indépendance nationale (dân mât nuoc rô! mà!!); donc, plus aucune patrie à soigner! Aussi, nul besoin de peiner, de « s'éreinter », mais plutôt résignation et retraite, attente et bouderie ou mauvaise humeur.

L'intérêt bien compris de la France et de l'Indochine est donc absolument d'y porter remède, en réalisant bien vite cette éducation politique et civique large, complète et loyale même.

3° *La défense militaire et diplomatique de l'Indochine « française »*. — Sentant et sachant alors, qu'ils ont à se dévouer et à se sacrifier, *non plus pour une conquête ou possession étrangère*, mais bien pour une patrie (franco-indochinoise) au « climat » moral et politique ainsi attachant, pour une société où, au moins, ils deviennent « *de quelque valeur* » et trouvent « *des raisons de vivre et de mourir heureux* », bref, pour « *quelque chose qui en vaille au moins la peine* », ont-ils toujours dit, ces Annamites, satisfaits et reconnaissants, sauront alors s'immoler de bon cœur à la grande tâche franco-annamite, militaire et diplomatique à la fois, de défendre le territoire et aussi l'honneur de cette « Indochine Nouvelle France » (et de la France solidaire) avec leurs frères français qui

seront alors vraiment aidés efficacement par les vertus militaires indéniables des Indigènes, par leurs dons d'observation et de diplomatie intelligente, leur expérience spéciale des « *mystérieux* » hommes et choses d'Asie, bref, tout un ensemble de qualités toutes « *locales* » ou extrême-orientales purement, si précieuses et qui manquent souvent, et durement, aux Européens qui ne s'y initient pas toujours.

Il faudra donc créer progressivement ici l'armée franco-indigène, avec instruction militaire large et intégrale, avec accession aux plus hauts grades pour les Indigènes — et pour la vie internationale, il faudra encore des Annamites ou des Indochinois placés à divers postes consulaires et diplomatiques de moyenne importance, etc. (sans lésiner et sans réticence).

Tout cela servira bien, non seulement à la défense de l'Indochine française tant convoitée par certaines puissances, mais encore à la défense nationale de la mère-patrie en Europe même, ce que les divers gouvernements en France n'ont point oublié, ni négligé. Ce que les Annamites ont fait en 1914-1918 pour la mère-patrie française, ils le décupleront, le centupleront dans l'avenir, songeons-y donc.

La nécessité de cette armée et de cette diplomatie franco-indigènes s'est fait sentir (vivement, des fois) depuis 1905 même où les victoires et la puissance toujours grandissante du Japon, et la marche des événements sur le Pacifique et dans le monde, ont posé, à notre Indochine française surtout, beaucoup de problèmes militaires, diplomatiques, politiques et économiques spécialement locaux ou extrême-orientaux mêmes.

Soyons donc prévoyants. Ne tardons plus, n'hésitons plus. Les Annamites solidaires seront toujours avec la France, jamais contre la France, envers laquelle ils sauront alors être profondément et éternellement reconnaissants de leur redonner ainsi une patrie à défendre, de leur accorder ainsi, de bon cœur et intégralement, l'autorisation et les moyens de la défendre, à ses côtés mêmes. Associer donc entièrement les Annamites à la défense nationale militaire et diplomatique, en Asie et en Europe : ils ne seront jamais alors des ingrats, soyez-en absolument persuadés ! Ne plus hésiter donc ; ne pas lésiner non plus. Surtout pas de sophismes, ni d'amour-propre déplacé ; car, autour de nous, durement, on convoite notre pays, on nous guette, épie, nous enveloppe tous.

Telles sont nos trois « revendications » essentielles et fondamentales : self-contrôle (ou autonomie) en matière économique et financière, uniquement ; éducation politique et civique intégrale ; défense militaire et diplomatique ; pour enrichir, éduquer et défendre notre Indochine-Nouvelle-France qui aura toujours son rôle très considérable à jouer, en temps de paix et en temps de guerre, dans l'économie nationale et la défense natio-

nale de la mère-patrie lointaine même, pendant qu'elle assurera son économie et sa défense propres, en Asie et sur le Pacifique-le-mal-nommé. *C'est nécessaire et vital.*

Encore une fois, pas d'amour-propre déplacé, ni de sophismes ; pas de calculs de partisans, ni d'intérêts égoïstes ou corporatifs ; mais, il faut songer seulement à l'intérêt général, supérieur et solidaire de nos races, de nos deux patries, conjointement.

Nous tous, serions donc très heureux, si vous vouliez bien adopter nos idées et procédés, et les soutenir, et les faire soutenir, vigoureusement, jusqu'à leur réalisation complète. Tout un peuple ou ensemble de peuples de civilisation millénaire, longtemps déçu dans ses plus légitimes espoirs et malgré des promesses solennelles, vous en sera donc affectueusement et « infiniment » reconnaissant.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents et Messieurs les Membres, l'hommage de notre profond respect et de notre très vive gratitude.

En Cochinchine, le 31 mars 1937.

*moyens, instruits à la française,
Pour un groupe d'Annamites*

KHUONG-DONG-TAN.

P.S. 22 juillet. — Au moment où l'Allemagne et le Japon s'allient ensemble et dominant le Siam, notre voisin immédiat qui, *fort de l'appui germano-nippon, réclame le partage*, en sa faveur, de l'Indochine française ; au moment où les *questions militaires et diplomatiques* créent en Asie les plus graves difficultés et soucis à la France lointaine, *trop lointaine* et vraiment incapable, *toute seule*, de défendre son Indochine même — (*ne cachons rien des réalités cuisantes*) — à ces moments critiques, pourquoi ne pas se rappeler que la meilleure politique sera encore ici *celle du cœur*, celle de l'entente réciproque, *de l'entr'aide loyale, sincère et intégrale*, celle de *l'amour fraternel*, vraiment fraternel, entre Français et Annamites ? Car l'Indochine n'est pas française seulement, elle est plutôt *franco-annamite* ! En s'appuyant sur les *droits historiques* séculaires annamites, la France a conquis, *sans coup férir*, et le Cambodge dont les habitants venaient de l'Inde du Nord-Est et *ne sont point de la même race (thai)* que les Siamois, *et le Laos*, pays annamites, protectorats ou vassaux annamites *depuis des siècles* : en 1885 on l'a bien clamé aux Siamois et aux Anglais, avec des cartes à l'appui. *Avec l'aide des Annamites*, la France a colonisé l'Indochine, après l'avoir conquise : *ce sera encore avec l'aide des Annamites* que la France la gardera et la fera grande et prospère. A défaut d'instruction militaire, diplomatique et politique, les Annamites ont, au moins, pour eux, le *nombre* (83 % de la population de l'Union indochinoise) le *nombre* qui est une force considérable, *des droits historiques* indiscutables, et de *nombreuses qualités*. *La France saura-t-elle s'en servir contre ses ennemis ?* K.D.T.

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Souscriptions adressées à la Ligue

26^e Liste

| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| M. ANFRAY | 64 » | SECTION L.D.H., La Croix-St-Ouen | 90 55 |
| SECTION FEMININE P. C. | 215 » | MAIRIE DE CLERMONT (Oise) | 149 50 |
| COMITÉ DES FEMMES, Coulommiers | 260 » | SECTION L.D.H., Vigneux (St-et-O.) | 62 » |
| LILLEBONNE | 80 » | M. CARRÉS, Paris (5 ^e) | 150 » |
| CELLEULE DE DAMMARIE | 370 » | | |
| UNION LOCALE DES SYNDICATS DE SOISSONS | 1.125 05 | | 29.829 95 |
| AUGUSTE SCHMAND, Paris (11 ^e) | 5 » | | |
| MAIRIE DE WIGNEHIES (Nord) | 295 35 | | |
| CELLEULE DES JEUNESSES COMMUNISTES de La- bastide, Bordeaux | 50 » | Pour le Comité d'Accueil aux enfants d'Espagne | |
| FRONT POPULAIRE, Souillac | 500 » | PAIX ET LIBERTÉ (10 ^e) | 1.330 » |
| M. LOUIS VANON, St-Pierre Aigle | 120 » | COLLECTE BOULIGNY (Meuse) | 1.000 » |
| M. DUCELLIER, Paris | 40 » | COLLECTE A YVRAC (Gironde) | 124 50 |
| CERCLE AERONAUTIQUE DE LA BRIE | 635 65 | Mme BUSCAIL, Paris | 20 » |
| ANONYME, Juranville (Loiret) | 20 » | SECTION L.D.H., Vignacourt (Somme) | 54 50 |
| SECTION L.D.H., Le Neubourg (Eure) | 111 50 | SECTION L.D.H., Saverne (Haut-Rhin) | 112 50 |
| Mme Raymond PLOUSSARD, Nancy | 50 » | Mme A. LESOURD, Paris | 50 » |
| COOPÉRATIVE DES COIFFEURS, TOURS | 56 75 | GRUPE « LES AMIS DE VOLTAIRE » à GÉ- rardmer | 132 50 |
| SECOURS POPULAIRE, St-Brieuc | 550 » | COLLECTE RANTY, Ambazac (Hte-Vienne) | 150 » |
| RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Bourcraud (Charente-Inférieure) | 164 90 | CELLEULE DE DAMMARIE (S.-et-M.) | 370 » |
| SECTION L.D.H., Montgeron (S.-et-O.) | 100 » | COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Cas- tres | 4.000 » |
| M. MONNOT, Paris (14 ^e) | 25 » | SECOURS POPULAIRE de Dinan | 600 » |
| SECTION L.D.H., Fresnay (Sarthe) | 60 » | LOGE FRANCE MAÇONNIQUE et UNION FRATER- NELLE | 100 » |
| SECTION L.D.H., Combat-Villette | 50 » | UNION LOCALE, SYNDICAT OUVRIER, DUNKERQUE (Nord) | 3.150 » |
| UN GROUPE DE CAMARADES POLONAIS, Avion. | 274 70 | COLLECTE LORRAIN à Sartrebourg | 600 » |
| M. DURAND, Longwy | 15 » | SECTION L.D.H., Troyes | 50 » |
| COLLECTE AMIOT, Albis | 51 » | UN LIQUEUR D'AREACHON | 10 » |
| SECTION L.D.H., Couiza (Aude) | 38 50 | SECTION L.D.H., St-Rambert (Ain) | 62 50 |
| M. DECHAMBRE, Nancy | 20 » | COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Com- mentry | 300 » |
| SECTION L.D.H., La Roche-sur-Yon | 50 » | PARTI S.F.I.O. de Carteret | 500 » |
| M. FENARIENT, St-Pierre-sur-Dives | 20 » | SYNDICAT DES OUVRIERS EN METAUX et simi- laires de Signy-le-Petit | 226 » |
| M. FARCET, Lustrac-Médoc (Gironde) | 10 » | COLLECTE CASSANE, Oujda | 459 60 |
| M. MONNOT, Sainte-Maure de Touraine (Indre-et-Loire) | 25 » | COMITÉ DES FEMMES, Evreux | 1.008 30 |
| M. RIGOUTAT, Paris | 50 » | CHANTIER DE SARBON, versé par M. Bouli- neau | 73 » |
| SECTION L.D.H., Le Grand Lucé (Sarthe) | 151 95 | SECOURS POPULAIRE, Gap (Htes-Alpes) | 58 » |
| M. FIDRAT, Paris | 50 » | LES SYNDICATS OUVRIERS de Dunkerque (Nord) | 200 » |
| SECTION L.D.H., Loudun (Vienne) | 250 » | ECOLE R. KUSS, 2 ^e classe | 50 » |
| COLLECTE STE-MÈRE L'EGLISE (Manche) | 47 » | OMNIUM CENTRAL DE L'A.O.F. (Dakar) | 300 » |
| SECTION L.D.H., St-Sauvier (Allier) | 178 » | SECTION AMAGNE LUCQUY (Ardennes) | 35 60 |
| SECTION L.D.H., Belvédère | 32 » | M. BLONDEL, Ajaccio | 200 » |
| SECTION L.D.H., Gemazac (Ch.-Inf.) | 100 » | M. DURAND, Longwy | 15 » |
| SECOURS POPULAIRE d'OUDJDA (Maroc) | 53 50 | M. ZAMENELD, Paris | 10 » |
| M. GLACET, Oisemont (Somme) | 43 50 | SOUS-SECTION, SYNDICAT P.T.T. Casablanca (Maroc) | 1.025 » |
| COMITÉ DE SECOURS POPULAIRE, Nancy | 102 25 | M. René MATTHEU, Bordeaux (Gironde) | 20 » |
| SECTION L.D.H., Châtel-Censoir (Yonne) | 50 » | M. HARDY, Ste-Gauburge | 50 » |
| UNION LOCALE DES OUVRIERS de Morez (Jura) | 900 » | SECTION L.D.H., Fresnay (Sarthe) | 62 » |
| UNION LOCALE DES SYNDICATS de Morez (Jura) | 338 » | SECTION L.D.H., Charenton | 115 » |
| SECTION L.D.H., Mauléon | 400 » | SECTION L.D.H., Le Nouvion-en-Fche (Aisne) | 110 » |
| M. et Mme COLLIER, Magny-en-Vexin | 100 » | COMITÉ MONDIAL DES FEMMES, Courton-les- Carrrières (Yonne) | 50 » |
| SECTION L.D.H., Baud | 41 25 | SECTION L.D.H., St-Jean-de-Maurienne (Sa- voie) | 190 » |
| SECTION L.D.H., Nevers (Nièvre) | 100 » | M. Jacques GETSMAR, Paris | 500 » |
| SECTION L.D.H., Saignes (Cantal) | 86 » | L.D.H. FÉDÉRATION DE L'AUDE | 265 » |
| L.D.H., Fédération des Deux-Sèvres-Par- thenay | 62 20 | SECTION L.D.H., St-Tropez (Var) | 50 » |
| UN GROUPE DE POSTIERS de Noisau, T.S.F. | 210 » | M. NICAISE, Nanterre | 25 » |
| M. DURANT, Longwy-Gouraincourt (Meur- the-et-Moselle) | 30 » | L.D.H. FÉDÉRATION DE L'ALLIER | 200 » |
| COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Com- mentry | 200 » | COLLECTE SECTION LABRETIÈRE | 76 60 |
| SECTION L.D.H., Cransac (Aveyron) | 1.720 25 | | |
| COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE de Blois. | 930 90 | | |
| BOURSE DU TRAVAIL, Nice | 750 » | | |
| COMITÉ D'AIDE de Toulouse | 17.488 70 | | |
| L.D.H., Fédération des Basses-Alpes | 100 » | | |
| M. MONNOT, Paris | 20 » | | |

| | |
|--|----------|
| RASSEMBLEMENT POPULAIRE, St-Germain-l'Hermin. (P.-de-D.) | 100 » |
| M. LAPREVOTTE, Bains-les-Bains (Vosges) | 25 » |
| FRONT POPULAIRE COMMENTRY (Allier) | 100 » |
| M. GRANDJEAN, Toulon | 20 » |
| COMITÉ DE CACHAN (Seine) | 3.100 » |
| SECTION L.D.H., Vic-en-Bigorre (Htes-Pyr.) | 137 25 » |
| L'AMITIÉ de Boulogne-sur-Mer | 300 » |
| SECTION L.D.H., Chevanceaux (Ch.-Inf.) | 50 » |
| Mme Pierre SANSOY, St-Sauveur-en-Puisaye | 35 50 » |
| SECTION L.D.H., Henin Liélard (P.-de-C.) | 25 » |
| SECTION L.D.H., St-Maur (Seine) | 43 50 » |
| SECTION L.D.H., Champoléon (Htes-Alpes) | 62 » |
| SECTION L.D.H., Beauvoir (Deux-Sèvres) | 75 » |
| SECTION L.D.H., Merignac (Charente) | 70 » |
| SECTION L.D.H., Riöz | 41 65 » |
| SECTION L.D.H., Miribel (Ain) | 170 » |
| M. C. BOUGLÉ, Paris | 50 » |
| Mme Vve THOMAS, Pontarlier | 180 » |
| Mme Marguerite TROJANI | 60 » |
| Mme Dorothee SCHELLEY | 50 » |

| | |
|---|-------------------|
| M. NORVOTNY, Section de Paris 19 ^e (Combat-Villette) | 50 » |
| SECTION L.D.H., Quiberon | 82 » |
| Pour le comité d'accueil | 22.947 85 |
| Pour le Peuple espagnol | 29.829 95 |
| Total de la 26 ^e liste | 52.777 80 |
| Total des listes précédentes | 917.312 85 |
| TOTAL GENERAL | 970.090 65 |

LES VISEES RACISTES ET FASCISTES EN EUROPE CENTRALE

Rectification

Le titre qui suit la signature de M. JACQUES ANCEL à la fin de son article paru dans le dernier numéro des *Cahiers* (page 506) doit être rétabli comme suit :

Professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales de l'Université de Paris.

Un succès de la Ligue

MADELEINE MANCINI

obtient une importante remise de peine

Nos lecteurs se rappellent les nombreuses démarches de la Ligue en faveur de Madeleine Mancini, condamnée aux travaux forcés à perpétuité pour complicité d'assassinat (voir *Cahiers* 1932, pages 91, 160, 184, 203 ; 1935, page 567 ; 1936, page 624).

La Ligue avait la conviction de son innocence, mais les éléments de revision faisaient défaut. Seul un recours en grâce était possible. L'an dernier, notre collègue Marc Rucart, Garde des Sceaux, accordait à Madeleine Mancini une première commutation de sa peine à 15 ans de travaux forcés. (*Cahiers* 1936, page 624).

La Ligue vient d'être informée que notre collègue Vincent Auriol, ministre de la Justice, a accordé à Madeleine Mancini, sur sa peine restant à courir, une remise de 5 ans qui permettra enfin sa libération complète le 22 juillet 1938.

La justice est lente à venir, mais elle vient.

En raison de son intérêt particulier,

le N° 15 des "Cahiers"

qui contient d'une part

les Résolutions du Congrès de Tours

et d'autre part des études juridiques, historiques et politiques sur

la Défense de la démocratie contre les ingérences étrangères

a été tiré en un plus grand nombre d'exemplaires.

Les Sections et Fédérations sont cordialement invitées à répandre ce « Cahier » qui sera envoyé sur toute demande de ligueur accompagnée de 2 francs par exemplaire.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 8 juillet 1937

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : MM. Victor Basch, président ; Bayet, Bourdon, Nérol, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général.

Excusé : M. Georges Etienne.

Association Juridique Internationale (Invitation). — L'Association Juridique Internationale a organisé pour les 10 et 11 juillet une conférence internationale sur « la régression des principes de libertés dans les réformes constitutionnelles de certains Etats démocratiques ».

M. Victor Basch a accepté de faire partie du Comité d'organisation de cette conférence. La Ligue est invitée à assister aux travaux du congrès.

Le Bureau délègue Mme Mossé et Mlle Herrmann, chef et sous-chef du service juridique, pour assister à cette Conférence internationale.

Congrès des Sous-Officiers de réserve républicains (invitation). — L'invitation des sous-officiers de réserve républicains sera transmise au Comité Central.

Paix et Liberté (Invitation). — Le mouvement Paix et Liberté demande à la Ligue de se faire représenter à la Conférence Nationale qu'il doit tenir les 17 et 18 juillet.

Aucun membre du Bureau n'étant libre à cette date, qui coïncide avec celle du Congrès de la Ligue, le Secrétaire général adressera à Paix et Liberté les excuses de la Ligue.

Bureau International pour le respect du droit d'asile et l'aide aux réfugiés politiques (Invitation). — La Ligue est représentée par un observateur au secrétariat du Bureau international pour le respect du droit d'asile. Une importante réunion doit se tenir le samedi 17 juillet. Tout le Bureau de la Ligue étant à cette date retenu par le Congrès National, le Secrétaire général adressera une lettre d'excuses à M. Paul Perrin.

Inauguration du Pavillon de la Paix (Invitation). — M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue assistera à l'inauguration du Pavillon de la Paix à l'Exposition internationale de 1937.

Office du Tourisme Espagnol (Invitation). — M. Albert Bayet représentera la Ligue à l'Office du Tourisme espagnol.

Mulhouse (rue du Capitaine Alfred-Dreyfus). — Sur l'initiative de la section de Mulhouse, le nom du Capitaine Alfred Dreyfus a été donné à l'une des principales artères de la Ville.

Le Bureau s'en réjouit et félicite vivement la section de Mulhouse.

Rassemblement universel pour la Paix (Congrès

National). — Le Congrès National du Comité français du rassemblement Universel pour la Paix se tiendra les 6, 7 et 8 août à Paris au Palais de la Mutualité. La Ligue est invitée à y participer.

Le Bureau délègue le Président et le Secrétaire général pour l'y représenter.

Paris-14^e. — Le Secrétariat a reçu une protestation de la Commission exécutive de la section de Paris-14^e contre les conditions dans lesquelles une motion opposée à celle du Comité Central pour le Congrès de Tours a été adoptée par la dernière assemblée générale. Le Président, M. Cancouët aurait refusé de donner à la section communication de la résolution du Comité Central. Sur quoi, la Commission exécutive de la Section a décidé de retirer à M. Cancouët la délégation au Congrès National que lui avait donnée l'assemblée générale.

Le Bureau estime que c'est la Commission de vérification des mandats du Congrès National qui aura à se prononcer sur la validité du mandat et il charge le Secrétaire général de convoquer le secrétaire de la Section pour le mettre au courant.

Congrès de Tours

a) Banquet :

Le Banquet aura lieu le dimanche à midi. Il sera présidé par le Président M. Victor Basch, assisté de MM. Léon Blum et Chautemps, si ce dernier, devenu Président du Conseil, maintient son acceptation.

b) Lettre de MM. Challaye et Alexandre.

Le banquet du Congrès devant avoir lieu, contrairement à l'habitude, le dimanche à midi, il ne sera pas possible de faire une séance du Congrès le dimanche après-midi.

En raison de cette diminution forcée du nombre des séances et pour éviter une séance de nuit, le secrétariat a voulu essayer d'organiser l'emploi du temps du Congrès le plus rigoureusement possible. Il a demandé aux Sections de préciser plus qu'elles ne le faisaient jusqu'à présent, les questions sur lesquelles leurs délégués se proposaient d'intervenir. Cette demande a soulevé l'indignation de MM. Challaye et Alexandre qui s'imaginent que ce sont des votes prétables que le Secrétariat a voulu provoquer.

Le Bureau s'étonne d'une interprétation aussi soupçonneuse et mal fondée.

c) M. Maurice Weber (interpellations).

M. Maurice Weber se fait inscrire pour prendre la parole sur toutes les questions à l'ordre du jour comme il le jugera à propos.

Le Bureau estime qu'il serait impossible de terminer le Congrès en trois jours si tous les délégués intervenaient sur toutes les questions sans préciser d'avance, leurs interventions. Mais sur la demande du Secrétaire général, il décide à titre exceptionnel, d'inscrire M. Maurice Weber dans la discussion de toutes les questions à l'ordre du jour.

d) Droit de parole des membres du Comité Central :

Les membres du Comité Central qui ne sont délégués ni par le Comité ni par les Sections ou Fédé-

rations ne peuvent parler au Congrès National qu'en leur nom personnel et suivant leur tour d'inscription.

e) Conflits :

La Commission des conflits ne sera saisie cette année que de deux affaires d'exclusion. Elles ont été transmises pour étude à M. André Cahen, membre de la Commission des conflits du Congrès de Dijon, qui avait exprimé le désir que le Secrétariat général soumette à l'avenir à une commission d'étude officielle les conflits dont doivent être saisis les Congrès nationaux.

Séance du 8 juillet 1937

COMITÉ

Présidence de M. Victor BASCH

Étaient présents :

MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Barthélémy, Caillaud, Mlle Collette, MM. Cudenet, Esmonin, Gerin, Hadamard, Mme Madeleine Paz, MM. Pioch, Prudhommeaux.

Excusés :

MM. Gaston Bergery, Georges Buisson, Casati, Félicien Challaye, Corcos, Damatic, Gombault, Grumbach, Mathieu.

Congrès des sous-officiers de réserve républicains

L'Association des Sous-Officiers de Réserve républicains a invité la Ligue à se faire représenter à son Congrès qui doit avoir lieu les 12 et 13 juillet.

Le Comité central donne mandat à M. Caillaud pour le représenter.

Procès du P.O.U.M.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture au Comité central de la lettre adressée par M. Victor Basch au gouvernement espagnol à l'occasion du procès du P.O.U.M. et de la réponse qu'il en a reçue.

(Voir ces documents, *Cahiers* 1937, page 459.)

Congrès de Tours

Organisation

a) Règlement de l'ordre du jour :

Le Secrétaire général indique au Comité central que le Congrès tiendra cinq séances et que, pour épouser l'ordre du jour, il conviendrait de répartir les débats de la manière suivante :

Samedi matin : Rapport financier.

Samedi après-midi : Rapport moral.

Dimanche matin : « Comment défendre ensemble la démocratie et la paix », débat général, désignation d'une Commission chargée d'élaborer le texte de la résolution définitive.

Lundi matin : Rapport de la Commission, discussion et vote.

Lundi après-midi : fin de l'ordre du jour.

Le Comité central décide que ces propositions seront soumises à la Conférence des présidents, puis au Congrès.

b) Interpellations :

Le Secrétaire général donne connaissance au Comité central des indications qu'il a reçues touchant les questions qui seront soulevées par différents délégués à l'occasion du rapport moral.

c) Délégation du Comité central :

Le Comité central désigne, pour le représenter au Congrès, MM. Basch, Bayet, Bourdon, Hérol, Langevain, Sicard de Plauzoles, Kahn, Georges-Etienne, membre du Bureau ; Barthélémy, Caillaud, Challaye, Cudenet, Gombault, Grumbach, Guernut, Mathieu, membres du Comité.

Le Bureau aurait été heureux que Mme Paz voulût bien accepter une délégation. Mme Paz remercie le

Bureau et s'excuse de ne pouvoir, en raison de ses obligations professionnelles, se rendre à Tours.

M. CAILLAUD, rappelant qu'il est d'usage de déléguer au Congrès l'une des femmes membres du Comité, demande que Mlle Collette soit désignée.

Le Bureau aurait été heureux de proposer la désignation de Mlle Collette mais il avait été décidé que la délégation du Comité central serait limitée à quinze noms. Le Bureau examinera s'il est possible de désigner seize délégués.

M. SICARD DE PLAUZOLES demande que soient précisées les conditions dans lesquelles les membres du Comité central, présents au Congrès, peuvent prendre la parole.

Le Comité décide, conformément d'ailleurs à une tradition constante, que seule la délégation du Comité peut parler en son nom et prendre part, avec voix délibérative, aux réunions du Comité central qui se tiennent au cours du Congrès lorsque les circonstances l'exigent. Les membres du Comité, porteurs de mandats de Section ou de Fédération peuvent prendre la parole au nom de la Section, ou de la Fédération qui les a délégués, dans les mêmes conditions que tous les autres délégués. Les membres du Comité qui ne sont délégués ni par le Comité, ni par une Section ou une Fédération, peuvent prendre la parole en leur nom personnel, à leur tour d'inscription et dans les mêmes conditions que les délégués de Sections ou de Fédérations.

Congrès de la Ligue internationale

Le Comité central désigne, pour représenter la Ligue française au Congrès de la Ligue internationale qui doit se tenir à Paris, les 31 juillet et 1^{er} août, MM. Victor Basch, Bourdon, E. Kahn, Mlle Collette, MM. Caillaud, Hadamard et Pioch.

Tous les autres membres du Comité central seront invités à assister au Congrès.

La célébration du 14 juillet

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique que le Comité national de Rassemblement populaire avait pensé donner cette année un tour nouveau à la manifestation du 14 juillet. Mais nos adversaires, feignant de croire que l'unité du Front populaire était compromise par la démission du cabinet Blum, on a évité de donner, en modifiant le cortège traditionnel, l'impression d'une reculade. On a donc décidé que la manifestation aurait lieu à Paris même, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Quatre défilés, partant de points différents, se rejoindront à la place de la Nation et se disloqueront Cours de Vincennes. De brèves déclarations seront prononcées, affirmant toutes que le Front populaire continue. Les démarches sont en cours pour que le gouvernement soit présent ou représenté à cette manifestation. Des délégations étrangères (anglaise, belge, espagnole), seront invitées à la tribune. Toutes les collectes seront faites au profit du Rassemblement populaire. Une partie des fonds sera versée pour l'Espagne. Le nombre des cartes de tribune est limité ; la Ligue en a reçu 20 que le Secrétaire général met à la disposition des membres du Comité central.

La dissolution de l'Etoile nord-africaine

M. Félicien Challaye a adressé, au Secrétaire général, le 6 avril, la lettre suivante :

« Mon cher Secrétaire général,

« Bien que ma précédente intervention au sujet de la dissolution de l'Etoile Nord-Africaine n'ait eu aucun succès auprès du Bureau et de la majorité de nos collègues, je récidive en ce qui concerne la dissolution du Comité d'action marocain. Je demande, pour les mêmes raisons que celles que j'ai invoquées à propos de l'Etoile Nord-Africaine, que notre Ligue proteste, au nom du droit d'association politique, contre la dissolution d'une organisation qui n'a rien de paramilitaire.

Je considère comme notre devoir de lutter pour le respect du droit d'association même à l'égard de groupements qui n'ont pas les mêmes idées que les nôtres.

Je n'ai aucun doute sur le succès de ma demande ; mais il faut bien que quelques vieux ligueurs sauvegardent l'honneur de la Ligue de Francis de Pressensé...

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Félicien Challaye.

P. S. — Je vous signale qu'en dépit du rapport de police transmis par le ministère de l'Intérieur et lu par vous au Comité Central, Messali, devant la justice bourgeoise, a obtenu un non-lieu.

M. EMILE KAHN tient à faire une mise au point en ce qui concerne le P.S. de cette lettre. Il n'a pas transmis au Comité central des « rapports de police », mais le dossier du Ministère de l'Intérieur, dossier composé surtout des écrits et propos de Messali lui-même.

M. Félicien Challaye, en s'excusant de ne pas assister à la séance, a exprimé le regret que la question de l'Etoile nord-africaine doive venir en discussion ce jour-là. Le Secrétaire général regrette également l'absence de M. Challaye, mais les précédentes séances du Comité central ont été consacrées à d'autres questions posées également par M. Challaye : publication d'un manifeste, procès de Moscou, et il n'a pas été matériellement possible d'aborder plus tôt la discussion sur l'Etoile nord-africaine.

Le Secrétaire général rappelle que la question est venue déjà le 7 mars devant le Comité central, réuni en séance plénière (*Cahiers*, page 281.) Sur la proposition du président, le Comité central a décidé de procéder à un complément d'enquête dont les conclusions devaient être apportées à une séance ultérieure. Cette enquête a été faite, et notamment les trois Fédérations de l'Afrique du Nord ont été consultées. Leurs avis concordent avec les renseignements apportés par le Secrétaire général à la séance du 7 mars et ne justifient pas la protestation que demandait M. Challaye et Mme Paz.

MAGDELEINE PAZ regrette que la question soit discutée en l'absence de Félicien Challaye qui en a demandé la discussion et pourrait apporter ses éléments d'information.

En ce qui la concerne, elle s'est associée à la protestation de Challaye en se basant sur les éléments recueillis par un organisme dont elle est membre : la Commission coloniale du Parti socialiste. A titre d'information, elle indique que la Commission solennelle, saisie de cette même affaire, a pensé, après un examen attentif, que la dissolution de l'Etoile nord-africaine n'était pas justifiée ; elle a d'ailleurs exprimé son sentiment dans une résolution publiée.

M. A. BAYET observe qu'il est choquant pour la Ligue de demander la dissolution d'une association.

M. Victor BASCH répond que la Ligue, en effet, a toujours défendu le droit d'association, mais en l'espèce, après les renseignements donnés par les Fédérations, il paraît difficile de critiquer la mesure prise par le gouvernement. Si elle est critiquable, ce n'est pas du point de vue de l'équité. Il est toujours regrettable de faire des martyrs ; étant donné le peu d'importance de ce groupement, et son peu de crédit, on aurait pu sans danger le laisser poursuivre son activité. Mais y a-t-il un intérêt quelconque à protester aujourd'hui contre une mesure, qui était peut-être inutile, mais qui n'était pas injustifiée, et qui a été prise par le Ministère précédent ? Si nous étions convaincus qu'une injustice a été commise, nous devrions protester, même tardivement. Mais nous n'avons pas cette conviction. Nous n'avons pas entendu Messali personnellement. Nous lui avons demandé son dossier, ce qui était plus utile qu'une comparution personnelle. Ce dossier était insignifiant. Nous avons demandé à Messali de le compléter, il n'en a rien fait. S'il avait de bons arguments, que ne nous les a-t-il donnés.

Devant les accusations énoncées contre Messali (et qui ne correspondent pas aux informations qu'elle a pu avoir), Mme Magdeleine Paz demande si Messali a été entendu. Elle souhaiterait qu'il le fût.

M. EMILE KAHN répond à M. Bayet. Nous n'avons jamais demandé la dissolution d'une association ? Nous avons réclamé et nous réclamons toujours la dissolution des ligues fascistes. Or, l'Etoile nord-africaine menait, en Afrique du Nord, une propagande d'insurrection tendant à soulever la colère arabe contre les Français et les Juifs et, comme celle des Croix de Feu, à mettre l'Algérie à feu et à sang.

M. CUDENET s'indigne des campagnes abominables menées par l'Etoile Nord-Africaine et qui faisaient le jeu du fascisme. Messali a envoyé des félicitations à Franco. Il fait une besogne anti-française et pro-hitlérienne. M. Cudenet ne comprend pas qu'on demande qu'il soit entendu au Comité Central. Est-ce que nous avons entendu M. de la Rocque ?

M. VICTOR BASCH ajoute que non seulement nous ne pouvons admettre aucune des campagnes de Messali, mais qu'il soutient toutes les causes que nous combattons. Nous avons fait une enquête. Nous avons l'avis de nos Fédérations. Les chefs musulmans autorisés se sont désolidarisés de Messali ; cela doit nous suffire.

M. A. BAYET pense que la Ligue ne peut qu'avec une extrême prudence approuver une dissolution.

Nous ne l'approuvons pas, répond M. Kahn, nous refusons de la désapprouver, ce qui prend une toute autre signification.

M. CUDENET demande si la Ligue protestant contre cette dissolution, va accuser Léon Blum de forfaiture.

MME PAZ répond que le parti socialiste a critiqué la dissolution mais n'a pas, pour cela, accusé Léon Blum de forfaiture.

M. CUDENET. — La question vient-elle devant le Congrès socialiste ?

MME PAZ. — Non.

M. CUDENET. — Si Léon Blum a eu tort, il faut le blâmer dans son parti. Léon Blum et Messali ne peuvent avoir raison tous les deux.

M. BAYET demande le renvoi de la discussion en raison de l'absence de M. Challaye.

M. PLOCH estime lui aussi que le Comité ne peut conclure en l'absence de M. Challaye. Il regrette une fois de plus que la Ligue se préoccupe exclusivement de l'action du Rassemblement populaire et juge tout par rapport au Rassemblement et non par rapport à la vérité et à la justice.

M. VICTOR BASCH proteste contre cette affirmation. Si la Ligue pensait que l'Etoile Nord-Africaine a été injustement dissoute, rien ne l'empêcherait de protester. Mais, s'il a passé sa vie à défendre la liberté de pensée, le Président n'a jamais approuvé et n'approuvera jamais les excitations au meurtre.

M. EMILE KAHN répond à son tour que quand la Ligue a cru que la paix était en danger dans les affaires d'Espagne, elle a pris nettement position malgré son amitié pour Léon Blum.

M. CUDENET déclare que si le Comité Central doit entendre Messali, il n'y a pas de raison pour qu'il n'entende pas M. Aubaud qui a signé le décret de dissolution.

En conclusion des débats, M. Victor Basch déclare que, sans approuver ni désapprouver la dissolution de l'Etoile Nord-Africaine, il convient de passer à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Secours populaire

Relations avec la Ligue

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL informe le Comité Central que le Secours Populaire a renoncé définitivement au projet de fusion avec la Ligue et lui propose une collaboration permanente pour la défense de la liberté et de la justice. Une délégation du Secours Populaire se présentera au Congrès et demandera à être entendue,

Le secrétaire général rappelle que seuls les délégués mandatés des sections peuvent être entendus par le Congrès, que les membres du Secours Populaire pourront assister au Congrès, soit comme invités, soit comme journalistes, mais que, conformément à une décision prise à Vichy dans des circonstances analogues, ils ne pourront prendre la parole.

Mlle COLLETTE estime, elle aussi, qu'accorder à une organisation, même amie, le droit de prendre la parole dans nos congrès, risquerait de créer un précédent fâcheux. En se multipliant, de telles interventions constitueraient une réelle entrave à nos travaux.

M. VICTOR BASCH précise que la Ligue pourra toujours collaborer avec le Secours Populaire dans les limites de l'article 14 des statuts, comme elle vient de le faire d'ailleurs pour organiser les secours à l'Espagne.

M. GEORGES PLOCH considère le Secours Populaire comme un allié dangereux. Il se méfie du jésuitisme rouge chez qui les moyens ne justifient jamais la fin.

Le Congrès eucharistique de Lisieux

M. CAILLAUD demande au Comité Central de protester contre la participation de l'armée aux fêtes religieuses de Lisieux.

M. ALBERT BAYET s'associe à cette demande. Il indique au Comité que le dimanche précédent, une réunion publique qu'il devait donner dans l'arrondissement de Lisieux, a été interdite par le maire et que le sous-préfet a approuvé cette décision. Il demande également au Comité Central de protester contre cette interdiction.

Le Comité Central décide de faire les démarches demandées par M. Caillaud et par M. A. Bayet.

Séance du 6 août 1937

BUREAU

Étaient présents : MM. Emile Kahn, Secrétaire général et Georges Elbène, Trésorier général.

Excusés : MM. Victor Basch et Georges Bourdon.

Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail. — La Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail tient son Congrès National à Nantes, du 3 au 9 septembre. Elle invite la Ligue à participer à ses travaux.

Le Bureau décide de demander à M. Veil, Président de la Fédération de la Loire-Inférieure, ou, à son défaut, à un collègue de la section de Nantes, de vouloir bien représenter la Ligue à ce Congrès.

Rassemblement Universel pour la Paix. — Le Rassemblement Universel pour la Paix ajourne aux 25, 26 et 27 septembre le Congrès du Comité Français qui avait été primitivement fixé au 6 août. Le Président avait accepté d'y représenter la Ligue (voir Bureau du 8 juillet). Le moment venu, le Secrétariat demandera à un vice-président de l'accompagner.

L.A.U.R.S. — La L.A.U.R.S. demande une subvention à la Trésorerie Générale pour l'« Equipe », nouveau journal du Centre de propagande de la Jeunesse dont une page est consacrée à l'« Université Républicaine », publication de la L.A.U.R.S.

Le Bureau alloue 200 francs.

Congrès de Tours :

a) Une lettre de M. Robert Morel :

M. Morel a adressé au Secrétariat une lettre contestant les décisions du Congrès et communiquant quatre vœux de la Section : le premier pour la suppression du certificat de bonne conduite pour les militaires démobolisables ; le second contre la peine de mort ; le troisième relatif aux Cahiers ; le quatrième protestant « contre l'étouffement du débat sur le rapport moral » au Congrès, où M. Robert Morel n'a pas pu parler autant que la Section l'aurait désiré.

Le troisième vœu est ainsi conçu :

« La Section d'Eu-bonne examinant les Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme du 15 juillet 1937, constate l'échange des lettres qui a eu lieu entre nos collègues Lucien Le Foyer et Emile Kahn, ce dernier au nom du Comité Central :

« Regrette que ces lettres datées du 25 mars et du 30 avril n'aient pas été publiées dans un numéro des Cahiers précédent, ce qui aurait permis au Congrès National d'être plus averti sur la médiation en Espagne :

« Est en complet accord avec la lettre de notre collègue Lucien Le Foyer du 29 juin 1937 pour sa réputation des théories exprimées par le Secrétaire général de la Ligue et espère qu'à l'avenir les textes pouvant influer sur l'esprit du Congrès national paraîtront au moins un mois avant le Congrès national pour que les congressistes aient toute latitude pour se former une opinion. »

Le Bureau constate l'impossibilité pratique de publier un mois avant le Congrès, qui s'est tenu le 17 juillet, une lettre écrite le 29 juin et reçue à la Ligue postérieurement à cette date.

b) Une lettre de la Section de Châteauneuf-de-Galaure :

La Section proteste, d'une part, contre le prix — qu'elle trouve trop élevé — du compte rendu analytique du Congrès de Tours et conteste, d'autre part, l'élection de M. Lisbonne.

c) Un ordre du jour de la Section de Viroflay :

La Section de Viroflay a dressé avant le Congrès National, au Secrétariat général, des observations sur le rapport financier. Le Trésorier général se charge de répondre à la Section de Viroflay.

Elections au Comité Central. — Le Secrétaire général donne connaissance au Bureau de lettres de MM. Baylet, Chênevier, René Gerin, Joliot-Curie, Camille Planche, Albert Séro, récemment élus au Comité Central :

M. Léon Baylet :

« J'ai appris avec plaisir ma réélection au Comité Central : il me sera très agréable de collaborer avec vous pour notre grande association. »

M. Chênevier :

« Merci pour votre lettre affectueuse. Je suis heureux d'être nommé membre honoraire du Comité Central et de pouvoir ainsi continuer, aux côtés de Basch et aux vôtres, une collaboration qui m'est chère.

« L'état de ma santé m'a éloigné depuis quelques années, de vos délibérations. Mais je vais de mieux en mieux et espère pouvoir redevenir, aux séances du Comité, le membre assidu que j'ai été autrefois. »

M. René Gerin :

« Je vous remercie de vouloir bien m'informer officiellement de ma réélection au Comité Central. Ai-je besoin d'ajouter que j'en suis très heureux ?

« Je vous prie... »

M. Joliot-Curie :

« Je vous remercie vivement de votre lettre du 22 juillet m'informant de mon élection au Comité Central de la Ligue.

« Je ferai mon possible pour me rendre utile en travaillant parmi vous. »

M. Camille Planche :

« Je vous accuse réception de votre lettre du 22 juillet me confirmant ma nomination comme membre non résident du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Je m'efforcerai de me montrer digne de la confiance que les lignes ont bien voulu me témoigner. »

M. Albert Séro :

« C'est avec une vive émotion que j'ai appris mon élection au Comité Central de la Ligue, en qualité de membre résident. Vous avez la délicate attention de me le rappeler. Je vous en remercie sincèrement.

« Cette désignation constitue pour moi un précieux témoignage d'affection de la part de tous mes camarades. Tous mes efforts tendront à m'en rendre continuellement digne. »

Un appel de l'Union des Démocrates Grecs. — La Ligue internationale a été saisie à son Congrès (31 juillet-1^{er} août) d'un appel de l'Union des démocrates grecs concernant la nouvelle déportation de M. Svolos, professeur à la Faculté de droit d'Athènes.

M. Svolos, qui avait été déporté aux îles une pre-

mière fois au cours de l'année dernière, et libéré au mois de décembre 1936, a été arrêté parce que, assistant à une conférence de M. Jean Zay, ministre français de l'Education nationale, il a été reconnu et acclamé par le public.

On demandait à la Ligue de protester. La Ligue se préparait à intervenir quand elle a appris que M. Svolos était libéré depuis déjà plusieurs semaines.

Le Bureau regrette que les personnes qui s'adressent à la Ligue ne soient pas plus sûres de leurs informations. Au surplus, cet appel avait été apporté à la Ligue par une personne non déléguée au Congrès et non mandatée. Le Bureau estime que pareil fait ne doit pas se reproduire.

Congrès de Tours (Suites). — La Ligue était intervenue pour protester contre la participation officielle des troupes au Congrès eucharistique de Lisieux. Le Secrétaire général donne connaissance au Bureau de la réponse du Ministre de la Guerre :

« En réponse à votre lettre du 23 juillet, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, comme vous le constatez vous-même, le Cardinal Pacelli, légat du Souverain Pontife, venu présider à Lisieux le Congrès eucharistique, avait droit aux honneurs militaires au même titre que tout autre représentant officiel d'un souverain étranger.
« La participation de l'Armée à cette manifestation n'a pas dépassé le cadre habituel des honneurs militaires »

Le Bureau prend acte de cette lettre, qui confond les honneurs protocolaires rendus au représentant d'un chef d'Etat et la participation de l'armée à une cérémonie purement religieuse. Il maintient sa protestation contre cette méconnaissance de la loi de Séparation et cet emploi abusif des troupes.

Poliakoff (Wladimir). — A la demande de M. Poliakoff, ancien directeur du « Pariser Tageblatt », la Ligue était intervenue pour que le procès en diffamation qu'il avait intenté à M. Georg Bernhard ne subisse pas de retard.

Le Ministre avait fait savoir qu'il avait « prié » Procureur général près la Cour d'Appel de Paris de veiller à ce que cette affaire ne subisse aucun retard injustifié. »

L'affaire a été jugée le 8 juin. M. Poliakoff remercie la Ligue de son intervention et lui demande de lui conserver son concours pour empêcher ses adversaires, qui ont interjeté appel, « d'avoir recours à nouveau aux artifices de la procédure afin de gagner du temps. »

Le Bureau observe que la Ligue ne pourra que veiller, comme elle l'a déjà fait, à ce que l'affaire ne subisse pas de retard abusif, mais qu'elle ne peut s'opposer à ce que des justiciables utilisent les voies de recours normales que la loi met à leur disposition.

Questions économiques. — Le Comité Central a eu à connaître, ces mois derniers, de nombreuses réclamations concernant des questions économiques. Il a décidé de les transmettre à la Commission technique du Rassemblement populaire, qui lui paraissait compétente.

La Commission technique a refusé de s'en occuper, faisant valoir qu'elle n'était pas faite pour réparer les injustices particulières, mais seulement pour se prononcer sur des questions d'ordre général. La Ligue se trouve ainsi devant un nouveau problème : le nombre des questions de ce genre augmente, quelle solution leur donner ?

Le Bureau décide de les renvoyer au Comité Central en lui demandant de vouloir bien constituer une Commission de spécialistes, qui étudiera la suite à donner à chaque question. On peut, dès à présent, penser que la Commission aura à faire une distinction entre les affaires où des droits sont lésés des injustices commises, et qui sont du ressort de la Ligue — et celles qui ne soulèvent que des conflits d'intérêt et ne la concernent pas.

Affaire Vuillemin. — S'appuyant sur une note parue dans *La Défense* le 16 octobre 1936, la Ligue était

intervenue au ministère des Finances en faveur de Mme Vuillemin.

Le ministère des Finances a adressé à la Ligue une lettre d'où il semblait résulter que Mme Vuillemin n'avait jamais été poursuivie en recouvrement des frais de justice mis à sa charge par un arrêt de la Cour d'Assises acquittant le meurtrier de son fils.

Le Bureau avait regretté d'être intervenu sur les seuls renseignements publiés par *La Défense* (Cahiers 1937, page 440).

Le Secours Populaire, dans une lettre du 26 juillet, confirme les informations qu'il avait données sur cette affaire. Mme Vuillemin avait bien reçu un avertissement du Bureau des Amendes lui enjoignant de payer les frais du procès de l'agent qui avait tué son fils.

Les démarches du Secours Populaire et de la Ligue, qui ont arrêté ces poursuites, étaient donc entièrement justifiées.

RECTIFICATION

Séance du 3 juin 1937

COMITÉ

Manifeste de MM. Challaye, Emery, Alexandre, etc.

M. RENÉ CHATEAU nous prie de rétablir comme suit son intervention (*Cahiers* 1937 page 451) :

M. CHATEAU proteste contre la critique politique qui a été faite des votes de trois députés qui ne peuvent à la Chambre être mandatés que par leurs partis. D'autre part, il reproche à M. Albert Bayet de déformer, pour mieux la combattre, la thèse exprimée dans l'« Appel aux Ligueurs », et de la confondre trop habilement avec les thèses de non-résistance ou de l'objection de conscience. Encore de telles accusations peuvent-elles passer sous la plume de M. Albert Bayet, ancien combattant. Mais il est pour le moins étrange qu'elles aient été signées par des hommes qui n'ont jamais combattu et qui ne combattront jamais, et par certaines « combattantes » qui n'auront jamais l'occasion de changer leur bâton de rouge contre un fusil.

NOS INTERVENTIONS

La liberté de la Presse aux colonies

La Section de Saïgon avait attiré l'attention de la Ligue sur les poursuites intentées en application de l'article 91 du Code Pénal et pour « manœuvres de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques » à un certain nombre de rédacteurs, au gérant et à l'imprimeur du journal *La Lutte* édité en Cochinchine.

La Ligue n'a pas cessé de s'élever contre l'application à l'Indochine de dispositions du Code Pénal abrogées pour la France. Elle n'avait pas manqué de protester contre les poursuites intentées à *La Lutte*.

Or, MM. Thau et Tao, conseillers municipaux de Saïgon, viennent d'être à nouveau condamnés à deux ans de prison pour avoir reproduit un article de M. Francis Jourdain, paru en octobre dernier à Paris, et dont l'auteur lui-même n'a jamais été inquérité.

M. Francis Jourdain, avisé de cette condamnation, a élevé auprès du ministre des Colonies la protestation suivante :

« Mon Cher Ministre et Ami,

« J'ai, depuis un an, bien souvent eu l'occasion de vous transmettre des requêtes, plaintes ou suggestions émanant de ces Indochinois dont la défense nous a des longtemps rapprochés. C'est aujourd'hui un service personnel que je me permets de vous demander : je viens solliciter votre appui pour obtenir d'être pour-

suivi devant les tribunaux. Je ne crois d'ailleurs pas réclamer une faveur car il est — n'est-ce pas ? — conforme à la justice que l'auteur d'un crime — mettons pour ne rien dramatiser, d'un délit — soit puni en même temps (et plus sévèrement) que ses complices. Or, j'apprends que Tao et Thau, conseillers municipaux de Saigon, viennent d'être condamnés à deux ans de prison pour des délits de presse dont l'un consisterait à avoir reproduit un article de moi paru en octobre dernier dans un quotidien parisien. Sur le caractère scandaleux d'une condamnation aussi inique, je ne doute pas que nous soyons d'accord, mais vous comprendrez que je veuille prendre toute la responsabilité du texte, dont je suis le seul auteur.

« Je sais les pouvoirs que vous détenez, moins étendus que ceux donnés au Gouverneur Général par une loi paradoxale dont, soit dit en passant, la révision s'impose. Pour limitées cependant que soient votre autorité et votre influence, j'espère que, si ni l'une ni l'autre ne vous permettent de vous opposer à l'incarcération de mes complices, elles vous permettront cependant de faciliter la mienne. Ainsi se trouvera sauvé — au moins par une apparence de logique — le prestige de la France en Indochine : vous m'accorderiez en effet que ce prestige se trouverait singulièrement compromis par la mesure aussi odieuse que ridicule qui consisterait à jeter en prison deux hommes coupables d'avoir cité les paroles d'un troisième larron laissé, lui, en liberté.

« Mis par le scrupule et le souci de la justice sur la voie des aveux, je veux maintenant vous confesser toute l'étendue de ma faute. Trois paragraphes de mon article sont reprochés, non pas à l'auteur, mais à Tao et à Thau. Dans le premier de ces paragraphes, j'assure que la cause des Annamites sera gagnée quand leurs misères et la cruauté de la répression dont ils sont victimes seront enfin connues de l'opinion française. J'ajoute qu'il ne faut pas « compter sur les fonctionnaires pour dévoiler leurs erreurs, leur stupidités et leurs crimes » et que c'est de notre ami Moutet que nous devons attendre le retrait du baillon qui empêche l'indigène de parler.

« Passant sous silence — (tiens ! tiens !) — la citation d'une certaine circulaire n° 4.228 recommandant aux policiers de mentir pour justifier la répression, l'accusation retient quelques lignes au cours desquelles je donne le nom des villages où furent commises des brutalités, ou effectuées des arrestations arbitraires.

« Enfin, la troisième phase de mon forfait consiste à assurer que vous ne serez point dupe des manœuvres d'une police réduite, faute de mieux, à remplir ses rapports de « on dit », de « il semble que », de « on a lieu de supposer » ; et je termine en disant que nous savons pouvoir compter sur « notre camarade Moutet », pour montrer à ses subordonnés réactionnaires qu'il y a quelque chose de changé en France depuis le triomphe du Front populaire », pour leur rappeler que le gouvernement n'oublie pas sa devise, notre devise : le pain, la paix et la liberté.

« Que la confiance que vous est ainsi témoignée ait exaspéré certains de vos ennemis fonctionnaires de la colonie, voilà qui ne saurait me surprendre, mon cher Moutet.

« Que la méfiance, l'hostilité que m'inspire leur passion réactionnaire aient accru cette exaspération, voilà ce qui m'honore et me réjouit.

« Que la manifestation de cette méfiance et de cette hostilité, constitue un délit, voilà ce sur quoi, grâce à vous, la justice de notre pays va pouvoir me renseigner. Mais, que soient seuls châtiés les complices du coupable que je suis (... peut-être), voilà ce que votre bon sens ne saurait admettre.

« Je compte donc autant sur votre sentiment de la justice que sur votre amitié pour m'aider à obtenir ma comparution devant les Tribunaux. Si, d'aventure, ceux-ci m'acquittent, se refusant à voir un malfaiteur dans le défenseur d'une politique qui est celle du gouvernement français ils ouvriront du même coup la porte de la prison au fond de laquelle deux Indochinois méditent sur le dur traitement qu'au

pays de Descartes, on inflige parfois à la Logique et à la Raison. Peut-être aussi songent-ils avec amertume à la manière dont d'infidèles serviteurs de la République appliquent la belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Trouvez ici, mon cher Ministre et Ami, la très sincère expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Francis JOURDAIN.

A la demande de M. Francis Jourdain, la Ligue est intervenue à son tour auprès du Ministre :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Nous nous permettons d'attirer votre toute spéciale attention sur la requête ci-jointe que vous a adressée le 27 juillet dernier, M. Francis Jourdain.

« MM. Tao et Thau, conseillers municipaux de Saigon, ont été condamnés à deux ans de prison pour des délits de presse, dont l'un consistait à avoir reproduit un article de M. Francis Jourdain, paru en octobre dernier dans un quotidien parisien.

« M. Francis Jourdain fait valoir que, n'ayant pas été jusqu'à ce jour inquiété pour cet article, ceux qui se sont contentés de le reproduire ne devraient pas l'être non plus.

« Il demande en conséquence, soit qu'on le poursuive, soit qu'on exonère de toute peine MM. Tao et Thau.

« Sa requête est si logique et si généreuse à la fois, qu'elle ne peut manquer de gagner votre acquiescement, comme elle a gagné l'appui de la Ligue.

« Nous vous serions reconnaissants, au surplus, de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention. »

(1^{er} août.)

Agressions fascistes

Complaisances policières

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur les faits suivants :

Le journal *l'Œuvre* a rapporté, dans son numéro du 11 juillet 1937, les conditions dans lesquelles M. B... assis à la terrasse d'un établissement des Champs-Élysées, avait subi un véritable commencement de lynchage de la part de son entourage immédiat.

Dans l'après-midi du 10 juillet, plusieurs délégations remontaient l'avenue des Champs-Élysées pour aller ranimer la flamme du souvenir à l'Arc de Triomphe.

À la terrasse d'un café tous les consommateurs s'étaient levés au passage du cortège et avaient fait le salut fasciste, à l'exception toutefois de M. B... qui s'était levé, mais faisait, sans défier personne, le salut du Front populaire. Non seulement M. B... fut grossièrement injurié, mais des verres furent lancés dans sa direction, dont l'un le blessa à la tempe.

Alors que M. B... blessé, quittait le café sous les projectiles divers, des agents se présentèrent. M. B... leur demanda de constater les faits.

Au lieu de lui accorder tout de suite sa protection comme c'était son devoir, un brigadier lui enjoignit avec sévérité de s'en aller, sans même lui demander son identité, sans même songer à s'inquiéter des circonstances dans lesquelles il avait reçu sa blessure.

M. B... insistait pour être conduit au poste de police : il ne put obtenir satisfaction.

Aucun doute ne paraît possible : le brigadier chargé d'assurer l'ordre, a gravement manqué à son devoir.

Vous estimerez certainement, Monsieur le Ministre, qu'une enquête sévère doit être faite et que les sanctions qui s'imposent doivent être prises.

(3 août 1937.)

Autres Interventions

INTERIEUR

Algérie (Police d'Etat). — Depuis plusieurs mois, la Ligue s'était faite, auprès des pouvoirs publics, l'interprète des Sections de Sidi-Bel-Abbès et de Mostaganem, réclamant l'institution d'une police d'Etat dans ces deux villes.

Cette mesure leur paraissait indispensable pour résister aux entreprises des fascistes particulièrement nombreux et actifs dans la région.

Le gouvernement Léon Blum avait décidé de donner satisfaction à ce vœu et un projet de loi avait été déposé à cet effet.

Le gouvernement Chautemps a repris ce projet et l'a fait aboutir : un décret-loi du 30 juillet 1937 (J. O. lois et décrets du 31 juillet) donne au préfet d'Oran, pour les communes de Mostaganem et Sidi-Bel-Abbès, « les attributions dévolues au Préfet de Police par l'arrêté du 3 brumaire an IX et la loi du 10 juin 1853, en ce qui concerne la police des communes suburbaines du département de la Seine ».

JUSTICE

Détention préventive. (Affaire A...). — La Ligue des Droits de l'Homme ne cesse, depuis sa fondation, de veiller au respect de la liberté individuelle.

Ses vigoureuses campagnes avaient entraîné le vote de la loi du 7 février 1933, malheureusement modifiée le 25 mars 1935. Encore faut-il que la loi, même insuffisante, soit observée.

M. A... inculpé d'abus de confiance, délit qui en l'espèce ne pouvait entraîner une peine supérieure à deux ans de prison, était depuis quatorze mois détenu préventivement en cellule. L'emprisonnement cellulaire réduisant la peine du quart, M. A... lorsqu'il passerait devant le Tribunal correctionnel, aurait accompli, avant même d'être jugé, la presque totalité de la peine maxima à laquelle il pouvait être condamné.

Ses nombreuses demandes de mise en liberté, conformes aux exigences de la loi et justifiées par les circonstances, avaient été rejetées par le juge d'instruction.

Cet abus de détention préventive, équivalant dans la pratique à l'application arbitraire d'une peine non encore prononcée, la Ligue a protesté en ces termes auprès du Gard des Sceaux :

« Le cas de M. A... est un exemple typique des abus auxquels la pratique de la détention préventive peut donner lieu, malgré les dispositions prises « en faveur de la liberté individuelle ».

« Avant même de comparaitre devant les magistrats, un prévenu qui sera peut-être acquitté — ou qui pourra peut-être faire valoir des circonstances de nature à diminuer sa culpabilité, se trouve avoir déjà accompli une longue peine.

« Ces détentions, contraires au vœu de la loi, ont au surplus ceci de grave que les tribunaux, pour ne point démentir l'action du Parquet, hésitent toujours à prononcer une peine inférieure à la détention préventive subie.

« Nous avons maintes fois protesté, Monsieur le Ministre, contre cette atteinte intolérable aux garanties de la défense et à la liberté individuelle. Le législateur avait pensé y mettre fin en votant une loi spéciale que des artifices de procédure permettent de tourner continuellement. Il importe, croyons-nous, de rappeler aux magistrats instructeurs, d'abord qu'ils ont le devoir d'accélérer leurs instructions pour réduire au minimum la durée des mesures préventives qu'ils sont amenés à prendre, mais aussi que ces mesures, quand elles portent atteinte à la liberté individuelle, ne doivent être prises, que dans des cas très précis, strictement limités par la loi ».

(21 Juin 1937.)

SANTÉ PUBLIQUE

Sanary-sur-Mer. — Nos lecteurs se souviennent que nous avons attiré l'attention du Ministre de la Santé Publique sur la situation d'un ménage où trois enfants étaient nés en même temps, et sur le généreux secours de la Section de Sanary qui s'en trouvait lourdement grevée. (Voir *Cahiers* 15 juillet 1937, page 459).

Le ministre nous avait répondu le 7 juillet qu'il appelait l'attention de M. le Préfet du Var sur cette situation, afin de « décharger dans une certaine mesure notre Ligue d'une partie des frais qu'elle a assumés en la circonstance ».

Le 20 juillet 1937 le ministre nous faisait savoir que M. le Préfet du Var avait décidé d'accorder, à titre tout à fait exceptionnel, et pour une durée d'un an à partir du 1^{er} mai 1937, un secours mensuel de 50 fr. à chacun des enfants.

Nous nous félicitons vivement de ce succès.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

8 juillet 1937. — Chalonvillars (Haute-Saône), président : M. Alphonse Jardou.

8 juillet 1937. — Cazaux (Gironde), président : M. Doumergue, Villa Marcel-Claude, avenue Gynemer, à Cazaux, par La Teste.

8 juillet 1937. — Wallincourt (Nord), président : M. Jacques Mairesse, brodeur, rue Pasteur.

26 juillet 1937. — Cazouls-les-Béziers (Hérault), président : M. Joseph Robert, propriétaire, rue Lapeyrouse.

26 juillet 1937. — Murviel-les-Béziers (Hérault), président : M. Laures, propriétaire.

28 juillet 1937. — Volvic (Puy-de-Dôme), président : M. Priest, pharmacien, à Aurochoe.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 10 juillet au 24 juillet 1937, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes, qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1^{er} Affaires soumises par les Fédérations

Alger : Mme Marciano, Education nationale.
Ardennes : Gamain Georges, Guerre.
Hérault : Castillon Pilar, Président Croix-Rouge Française.
Marne : M. Parisot, Education nationale.
Mayenne : Epineux-le-Seguin, immixtion du clergé dans décisions municipales, Education nationale.
Nord : Animaux, protection des combats de coqs, Intérieur.
Saône-et-Loire : Espagne, transfert en Belgique enfants d', Intérieur.

2^e Affaires soumises par les Sections.

Arcueil-Cachan : Mme Legrand, Santé publique.
Armentières : Vourey Raoul, Préfet de Police.
Autun : Maupin Edmond, Santé.
Chalon-sur-Saône : Enseignement technique, app. du décret du 18-37 au personnel, Education nationale.
Cholet, Nantes : Cholet, Nantes, violation de la neutralité scolaire, Education nationale.
Compiègne : Mayerus Edmond, Finances.
Douvres : Douvres, agissements du maire de Langrune-sur-Mer, Intérieur.
Evron : Lecomte Louis, Justice.
Fontenay-le-Comte : Vendée, agitation Croix de Feu à Fontenay-le-Comte, Guerre.
Ile d'Yeu : Ile d'Yeu, locaux d'Etat détériorés par colonies de vacances, Guerre.
Jeumont : Protection des animaux, combats de coqs, Intérieur.

La Montagne : Bouteiller Eugène, Marine.
Lesparre : Thomas Francisco, Santé.
Levallois-Perret : Assurances sociales, travailleurs dont la famille réside en France, Travail.
Lorient : Sourds-muets, éducation et entrée dans les administrations, Santé.
Marseille : Tretchakow, Travail ; Roure Marceau, Justice.
Mulhouse : Vve Sitterlé, Agriculture.
Mulhouse, Strasbourg : Mulhouse, tribunaux des dommages de guerre, Justice.
Nancy, Saint-Nicolas-du-Port : Ponsolle Gilbert, Guerre.
Nanterre : Brunori Enrico, Intérieur.
Neufchâteau : Golovtchenko Vladimir, Justice.
Nice : Visco Ciro, Intérieur.
Paris-XI : Behar A., Justice.
Pnom-Penh : Cambodge, situation régime représentatif, propositions, Colonies.
Rabat : Delos Alfred, Guerre.
Rennes : Toussy Jacques, P.T.T.
Rice-sur-Belou : Vve Clause, Travaux publics.
Saint-Fol-sur-Ternoise : Menard, Justice.
Saunles : Lenteurs des naturalisations, Justice.
Vizille : Aymoz Eugène, Finances.

3^e Ligues étrangères

Comité allemand : Braun Zoltan, Intérieur ; Koppel, Intérieur ; Munzer Hans, Intérieur ; Redner Schendia, Intérieur.
Ligue hongroise : Braun Zoltan, Intérieur ; Farago Andras, Intérieur.
Ligue italienne : Abatte Ottavio, Travail ; Barcelone, refus visa sur passeport, attitude du consul de France à Nansen, Affaires étrangères ; Bresciani Giovanni, Intérieur ; Calzavara, Travail ; Cecon, Santé, Intérieur ; Dagrada Pierino, Travail ; Furlanetto Giovanni, Intérieur ; Gebri Giuseppe, Intérieur ; Giro Elisée, Travail ; Laudi Nerio, Intérieur ; Martinelli Argante, Intérieur ; Morandin, Intérieur ; Morgenti Vito, Intérieur ; Osenga Pietro, Intérieur ; Pegg Giulio, Travail ; Saim Mohamed Orgki, Garde des Sceaux ; Schiaffonati Guido, Intérieur ; Squadrani Edel, Intérieur ; Tatarian Hampatoum, Justice ; Torressan Ettore, Travail ; Visco Ciro, Intérieur.
Ligue polonaise : Radomski Zelik, Intérieur.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 5 au 13 juin, M. Garnier-Thenon a visité les sections suivantes : Embrun, Abriès, Saint-Clement, Guillette, Briançon, Villars-Saint-Pancrace, L'Argentière, Laragne, Serres, Veynes, Valserres (Espinasses), Champoléon (Orcières), Saint-Firmin (Htes-Alpes).
 Du 7 au 13 juin, M. Gamard a visité les sections suivantes : Les Cabannes, Tarascon, Seix, Castillon, Saint-Girons, Pamiers, Varilhes (Ariège).
 Du 12 au 20 juin, M. Baylet a visité les sections suivantes : Olliergues, Saint-Anthème, Saint-Alyre d'Arlanc, Thiers, Issoire, Charbonnier, Jumeaux, Volvic, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 Du 5 au 9 juillet, M. Garnier-Thenon a visité les sections suivantes : Morez, Moirans, Cinquetral, Longchaumois, Lamoura, Sept-Moncel, Mollinges, Saint-Lupicin (Jura).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences :

16 juin. — Péronne (Somme), M. Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.
 19 juin. — Plessis-Robinson (Seine), M. Caillaud, Membre du Comité Central.
 20 juin. — Soissons (Aisne), MM. Campolonghi et Zouman, Représentant du Comité Central.
 20 juin. — Cluny (Saône-et-Loire), M. Caillaud.
 20 juin. — Bédarieux (Hérault), M. Mathieu, Membre du Comité Central.
 20 juin. — Confolens (Charente), M. Bayet, Vice-Président de la Ligue.
 26 juin. — Bergerac (Dordogne), M. Texier, Membre du Comité Central.
 27 juin. — Bedoue (Basses-Pyrénées), M. Guernut, Membre Honoraire du Comité Central.
 27 juin. — Ermont-Franconville (S.-et-O.), M. Caillaud.
 27 juin. — Lens (Pas-de-Calais), Mlle Collette, Membre du Comité Central.
 27 juin. — Pernes (Vaucluse), M. Kahn, Secrétaire Général de la Ligue.

2 juillet. — Pierrelitte (Seine), M. Caillaud.
 3 juillet. — Flers (Orne), M. Challaye, membre du Comité Central.
 3 juillet. — Pré-en-Pail (Mayenne), M. René Bloch, représentant du Comité Central.
 4 juillet. — Honfleur (Calvados), M. Bayet.
 4 juillet. — Mayenne (Mayenne), M. René Bloch.
 10 juillet. — Le Mans (Sarthe), M. Kahn ; M. Gombault, membre du Comité Central ; M. René-Georges Etienne, représentant de la Ligue.

Manifestations du Rassemblement populaire :

16 juin. — Arcueil-Cachan (Seine), M. Caillaud, membre du Comité Central.
 3 juillet. — Eaubonne (Seine-et-Oise), M. Caillaud.
 14 juillet. — Granville (Manche), M. René-Georges Etienne, représentant du Comité Central.

Autres réunions :

19 juin. — La Garenne (Seine), manifestation artistique au profit des enfants et réfugiés espagnols : M. Caillaud, membre du Comité Central.
 30 juin. — Paris (Ligue de l'Enseignement), Commission d'organisation du Congrès international de la Paix : M. René-Georges Etienne, représentant du Comité Central.
 4 juillet. — Paris (Cirque d'Hiver), Fédération nationale des mutilés et invalides du Travail : M. Caillaud.
 4 juillet. — Issy-les-Moulineaux (Seine), Congrès du Comité Français du Rassemblement mondial des Femmes : Mme Mossé, représentant du Comité Central.
 11 juillet. — Paris, Congrès de la Mission laïque : M. le docteur Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

29 mai. — Serrières (Ardèche) : M. Elie Reynier, président fédéral.
 30 mai. — Flize (Ardennes) : M. Bozzi, Président fédéral.
 6 juin. — Vincennes (Seine) : M. Caillaud, membre du Comité Central, Secrétaire général de la Fédération de la Seine.
 17 juin. — Neuilly-sur-Seine (Seine) : M. Caillaud.
 7 juillet. — Eaubonne (Seine-et-Oise) : M. Robert Moul, Secrétaire adjoint de la Fédération ; Mme Montlet-Lallement, Président de la Section.
 24 juillet. — Saujon (Charente-Inférieure) : M. Joint, membre du Comité Central, Président fédéral de la Vendée.

Autres réunions

Conférences :

10 mai. — Paris-X^e : M. Guernut, membre honoraire du Comité Central.
 10 mai. — Paris-VIII^e : M. O. Denis, M. R. Renoult.
 17 juin. — Paris-VIII^e : docteur Wallon.
 25 juin. — Chauny (Aisne) : M. Thomas, M. Carpenier, docteur Rémy, M. Noleville, Président de la Section.
 25 juin. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) : M. Louis Lannay.
 5 juillet. — Hendaye (Basses-Pyrénées) : M. Guernut.
 7 juillet. — Paris-XV^e : M. F. Challaye, membre du Comité Central.
 8 juillet. — Neuilly-sur-Seine (Seine) : M. F. Challaye.
 11 juillet. — Le Quesnoy (Nord) : M. F. Challaye.

Congrès Fédéraux

20 juin. — Ardennes (Sedan) : M. Gombault, membre du Comité Central.
 20 juin. — Charente (Confolens) : M. Bayet, Vice-Président de la Ligue.
 20 juin. — Hérault (Bédarieux) : M. Mathieu, membre du Comité Central.
 20 juin. — Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand) : M. Baylet, membre du Comité Central.
 20 juin. — Saône-et-Loire (Cluny) : M. Caillaud, membre du Comité Central.
 20 juin. — Tarn (Castres) : M. Grumbach, membre du Comité Central.
 27 juin. — Dordogne (Bergerac) : M. Texier, membre du Comité Central.
 27 juin. — Nièvre (Nevers) : M. Gamard, membre honoraire du Comité Central.
 27 juin. — Nord (Lille) : docteur Sicard de Plauzoles, Vice-Président de la Ligue.
 27 juin. — Pas-de-Calais (Lens) : Mlle Collette, membre du Comité Central.
 27 juin. — Basses-Pyrénées (Badous) : M. Guernut, membre honoraire du Comité Central.
 27 juin. — Vaucluse (Pernes) : M. Kahn, Secrétaire général de la Ligue.
 4 juillet. — Basses-Alpes (Oraison) : M. Mathieu, membre du Comité Central.

4 juillet. — Calvados (Honfleur) : M. Bayet, Vice-Président de la Ligue.

4 juillet. — Mayenne (Mayenne) : M. René Bloch, représentant du Comité Central.

4 juillet. — Orne (Flers) : M. Challaye, membre du Comité Central.

11 juillet. — Seine (Paris) : M. Kahn, Secrétaire Général de la Ligue.

Campagnes de la Ligue

Affaire Vezian. — La Fédération des Landes demande la libération immédiate et le rapatriement d'Éliacin Vezian, qui a accompli sa peine — ses dix-sept ans de bagne — mais qui reste attaché aux rives de Cayenne par la rélegation perpétuelle. (13 juin 1937.)

Assassinat Rosselli. — Beausoleil (Alpes-Maritimes), profondément émue par l'assassinat du citoyen Rosselli, crime perpétré et effectué par le fascisme italien, demande que justice complète soit faite et réclame à nouveau la dissolution immédiate de toutes les ligues fascistes. (14 juin 1937.)

Assurances sociales. — Levallois-Perret (Seine) s'élève contre le texte de l'article 22 du décret-loi du 28 octobre 1935 : émet le vœu que la question : « Êtes-vous assuré social ? » soit rendue obligatoire lors de l'établissement de tous rapports de police et de citations judiciaires et devienne de ce fait une question légale ; demande que les travailleurs nord-africains soient bénéficiaires de toutes les lois d'Assurances sociales aux mêmes conditions que les travailleurs de la métropole, quel que soit le lieu de résidence de leur famille et le lieu de leur travail. (27 mai 1937.)

— Solesmes (Nord) émet le vœu que la Ligue intervienne auprès des pouvoirs publics pour que la loi sur les assurances sociales dont le remaniement a été promis par les ministères qui se sont succédé depuis son vote, soit enfin effectué ; que l'assurance facultative soit rétablie en faveur des petits commerçants et artisans de l'industrie, dont le bénéfice annuel n'excède pas 20.000 francs, par analogie avec ce qui existe pour les assurés agricoles ; qu'une caisse d'assurance dotale, alimentée par une subvention annuelle de l'Etat, soit créée au profit des enfants nés de familles indigentes ou nécessiteuses. (8 juillet 1937.)

Désarmement. — La Fédération des Basses-Alpes renouvelle le vœu du désarmement général, seul moyen de garantir la paix.

— La Fédération de l'Eure émet le vœu que le gouvernement de Rassemblement populaire prenne l'initiative d'une réunion très prochaine d'une conférence du désarmement. (6 juin 1937.)

— Dun-sur-Auron (Cher) demande que soit résolu le problème du désarmement général. (7 juin 1937.)

Dictature et fascisme. — La Fédération des Landes demande au Comité Central de provoquer d'urgence l'ouverture d'une enquête judiciaire ou parlementaire sur les conditions dans lesquelles des capitains français sont fournis aux puissances étrangères en vue de répandre le fascisme et d'organiser la contre-révolution. (13 juin 1937.)

— La Fédération de l'Ardèche affirme la nécessité de réagir à chaque instant contre toute forme du fascisme et du bellicisme ; affirme que la liberté et la paix ne seront établies définitivement que par la destruction des trusts oppresseurs, par l'émancipation des peuples coloniaux, par le désarmement progressif et rapide. (30 mai 1937.)

— Sannois (Seine-et-Oise) proteste contre l'attitude de certains parlementaires élus sur le programme de Rassemblement populaire qui ne tiennent aucun compte de leurs engagements envers leurs électeurs ; déclare ne pas être dupe de la tension des rapports internationaux, tension voulue, qui a servi la cause de la réaction ; s'élève contre les indemnités énormes allouées par certains tribunaux aux factieux blessés le 6 février. (8 juillet 1937.)

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — La Fédération des Landes demande que l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme soit rendu obligatoire dans toutes les écoles. (13 juin 1937.)

— Sisiron (Basses-Alpes) émet le vœu que l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme soit complété par celui des principaux articles du pacte de la S. D. N. et du pacte Briand-Kellogg. (31 mai 1937.)

Affaire Dumoulin. — La Fédération de l'Yonne demande au Comité Central de poursuivre la révision du procès Dumoulin. (30 mai 1937.)

— Oyonnax (Ain) félicite le Secrétaire général E. Kahn de son action énergique auprès de M. le garde des Sceaux, action qui a provoqué la libération anticipée du colonel Dumoulin ; demande l'intervention du Comité Central en faveur de cet officier et la révision de son procès. (juin 1937.)

École laïque. — La Fédération des Basses-Alpes demande que la défense de l'école laïque soit plus énergique, qu'un esprit nouveau souffle dans l'enseignement à tous les degrés et que l'école unique soit enfin réalisée. (4 juillet 1937.)

— La Fédération des Basses-Alpes demande l'abrogation de la loi du 21 juin 1865, qui autorise un directeur d'établissement secondaire à utiliser un personnel sans diplômes et à donner un enseignement primaire ; réclame l'obligation pour les maîtres de l'enseignement privé d'avoir les mêmes diplômes que ceux de l'enseignement public et l'interdiction aux maîtres n'ayant pas cinq ans de service de continuer l'exercice de leurs fonctions après la promulgation de ladite loi ; demande l'obligation aux fonctionnaires d'envoyer leurs enfants dans les écoles publiques. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de l'Ille-et-Vilaine réclame : 1° une ferme application des lois et règlements existants pour la suppression de l'enseignement congréganiste et l'emploi de moniteurs sans diplômes ; 2° l'abrogation de la loi de 1865 ; 3° le vote d'un ensemble de mesures appropriées pour assurer dans les écoles dites libres le respect des exigences de l'hygiène, un enseignement convenable et la protection des familles contre la pression cléricale. (13 juin 1937.)

— La Fédération des Landes demande au gouvernement de Rassemblement populaire d'abroger immédiatement la loi de 1865 et de rendre possibles des poursuites judiciaires sévères contre les détracteurs et calomnieux de l'école laïque ; émet le vœu que le gouvernement introduise, sans délai, l'étude de l'Espéranto à l'école à tous les degrés d'enseignement, moyen pour servir au rapprochement entre les peuples. (13 juin 1937.)

— La Fédération de Maine-et-Loire demande la mise à l'étude sérieuse de l'établissement du monopole ou de la nationalisation de l'enseignement ; en attendant la réalisation de ce projet, demande : l'autonomie budgétaire des écoles, le respect de la neutralité par certains membres de l'enseignement, l'abrogation de la loi Falloux, le contrôle de l'enseignement privé, l'égalité des diplômes, reçus pour enseigner, la limitation du nombre des élèves à confier à un même maître-titulaire, l'obligation pour les fonctionnaires de l'Etat de choisir entre la République et ses adversaires, la capacité pour les fonctionnaires de l'enseignement public de poursuivre les délinquants aux lois scolaires, la généralisation obligatoire dans toutes les communes possédant des écoles spéciales à classe unique, le choix judicieux des délégués cantonaux. (23 mai 1937.)

— La Fédération du Morbihan proclame son attachement indéfectible à l'école laïque et s'engage à la défendre ; réclame : 1° l'abrogation des lois du 21 juin 1865 et du 13 mars 1850 ; 2° la limitation du nombre d'élèves dans les classes ; 3° l'égalité de diplômes entre les maîtres de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé ; 4° l'interdiction d'ouvrir une école privée dans une commune de moins de 5.000 habitants ; 5° la répression des moyens de pression utilisés par le clergé, les propriétaires ou les employeurs pour obliger leurs paroissiens, ouvriers ou employés à faire fréquenter l'école libre par leurs enfants.

— La Fédération de l'Oise émet le vœu qu'en attendant l'application stricte de lois de laïcité française dans les départements recouvrés d'Alsace et de Lorraine, l'épreuve éliminatoire de religion soit supprimée des examens d'entrée aux écoles normales ; demande que la situation des élèves boursiers soit révisée annuellement pour l'octroi des subventions de l'Etat et du département et qu'il soit fait mention dans les dossiers de la situation de fortune des grands-parents ; demande que les constructions scolaires et leur entretien soit pris complètement en charge par l'Etat, qui pourrait en récupérer une fraction auprès des communes et départements, sous forme de contingents, ceci dans un but d'égalité de l'enseignement pour tous, pour vaincre l'opposition financière ou politique de certaines communes. (6 juin 1937.)

— Dun-sur-Auron (Cher) demande que l'enseignement de l'histoire dans les écoles ne soit plus empreint du chauvinisme d'autrefois. (7 juin 1937.)

— Loudun (Vienne) réclame le renforcement des lois laïques et la protection du corps enseignant. (12 juin 1937.)

— Portbail (Manche) demande au gouvernement de Rassemblement populaire de procéder à l'épuration des administrations, notamment dans l'enseignement ; demande que l'Etat se réserve le monopole de l'enseignement. (21 mai 1937.)

— Solesmes (Nord) regrette que l'œuvre laïque entreprise par Jules Ferry n'ait été suivie d'aucune réforme démocratique de l'enseignement ; demande que le monopole de l'enseignement soit confié à l'Etat ; réclame l'abrogation de la loi Falloux ; demande que l'école soit laïque, unique et gratuite à tous les degrés, obligatoire au premier degré, pour tous les Français ; invite le Comité Central à poursuivre la réalisation de la réforme envisagée. émet le vœu que toutes les fonctions publiques ne soient accessibles qu'aux candidats issus des écoles laïques. (10 juin 1937.)

Événements d'Espagne. — La Fédération des Basses-Alpes demande l'application rigoureuse du contrôle de non-intervention ; déplore la faiblesse des Etats démocratiques,

qui ont laissé perpétuer le crime du fascisme international contre la jeune République espagnole ; convie le Comité Central à intervenir auprès du gouvernement et auprès de la S. D. N. pour faire respecter le pacte conclu entre Etats civilisés. (4 juillet 1937.)

— La Fédération des Basses-Alpes demande que l'initiative d'une médiation entre les partis en lutte soit poursuivie par l'Angleterre et la France afin d'aboutir dans le plus bref délai possible à un armistice ; demande qu'une commission de neutres soit désignée par la S. D. N. avec mandat de travailler au rétablissement d'une situation normale en Espagne et à l'organisation d'une consultation populaire en vue de permettre au pays de faire connaître sa volonté sur le régime politique sous lequel il entend vivre. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de la Creuse adresse l'expression de son admiration au peuple espagnol qui lutte pour son indépendance et pour la liberté du monde ; salue toutes les victimes de l'agression fasciste ; reproche les interventions étrangères dans la vie intérieure des peuples libres ; s'étonne de l'indifférence publique mondiale devant le massacre de populations paisibles ; engage toutes ses Sections à faire le maximum d'efforts pour le ravitaillement du peuple espagnol et pour l'aide aux réfugiés. (13 juin 1937.)

— La Fédération de l'Eure adresse aux républicains espagnols son fraternel salut ; flétrit le bombardement injustifiable d'Almería et les massacres d'une population innocente ; s'élève contre la violation de la non-intervention par les puissances fascistes. (6 juin 1937.)

— La Fédération de la Loire reconnaît combien a été délicate la situation diplomatique du gouvernement français ; le félicite d'avoir maintenu la paix en 1936 et lui demande de s'efforcer au sein de la S. D. N. de soutenir le gouvernement républicain espagnol, issu du suffrage espagnol. (13 juin 1937.)

— La Fédération du Maine-et-Loire flétrit l'intervention armée des Etats illicite et allemand contre le peuple espagnol défendant sa liberté ; estime que tout doit être tenté pour mettre fin au conflit qui ensanglante l'Espagne. (23 mai 1937.)

— La Fédération de Seine-et-Marne demande au gouvernement français de reconsidérer le problème de la non-intervention et, si la mauvaise foi de certaines puissances est dûment reconnue, de reprendre alors sa liberté et de veiller à l'application du droit international et des traités commerciaux. (2 mai 1937.)

— Beauvais-sur-Albata (Charente-Inférieure) adresse ses vœux ardents de victoire aux républicains espagnols qui luttent contre le fascisme, et leur envoie son salut fraternel. (30 mai 1937.)

— Bléré (Indre-et-Loire) approuve la résolution du Comité Central demandant l'application du pacte de la S. D. N. au conflit espagnol ; déplore que Genève n'ait pu rendre cette application effective, faute d'une volonté assez ferme des grandes puissances ; émet le vœu que la Ligue n'écarte aucune tentative de médiation. (30 mai 1937.)

— Bourgoin (Isère) demande au gouvernement de Rassemblement populaire de prendre, en accord avec les autres démocraties, toutes mesures immédiates et efficaces propres à défendre les peuples libres contre la sauvagerie des gouvernements totalitaires. (1^{er} juin 1937.)

— Bucy-le-Long (Aisne) proteste contre le régime de la non-intervention en Espagne, qui correspond en fait au seul blocus de la République et qui met le gouvernement régulier dans l'impossibilité d'acheter les armes dont il a besoin ; s'étonne que notre nation abandonne ainsi la démocratie espagnole et facilite le triomphe de l'Italie et de l'Allemagne ; demande que les responsabilités soient nettement établies. (25 juin 1937.)

— Charbonnières (Vendée), adoptant l'attitude prise par la Ligue vis-à-vis de la destruction de Guernica, dénonce l'influence pernicieuse de la presse mensongère et invite les ligues et tous autres hommes de conscience et de cœur à combattre l'action malsaine des journalistes sans scrupule qui trahissent la vérité et la cause de la paix. (21 juillet 1937.)

— Charleville (Ardennes). La Voult-sur-Rhône (Ardèche) s'inclinent devant les républicains espagnols tombés dans leur lutte légitime ; envoient leur salut d'ardente sympathie aux héroïques défenseurs du droit ; flétrissent les massacres de femmes et d'enfants et les atrocités commises par les fascistes ; déplorent que la politique de neutralité, malgré l'effort sincère du gouvernement de Rassemblement populaire, n'ait pas été pratiquement appliquée ou ne l'ait été que tardivement, par la mauvaise volonté des Etats fascistes ; approuve le Comité Central d'avoir constamment dénoncé la duplicité des gouvernements fascistes ; flétrissent le gouvernement d'avoir fait effectivement fonctionner une organisation de la non-intervention étrangère dans la guerre civile espagnole ; lui fait confiance pour poursuivre en Espagne son œuvre de protection du droit des peuples à dis-

poser d'eux-mêmes et lui demandent de concierner ses efforts avec les efforts de tous les gouvernements sincèrement attachés à la paix pour organiser enfin, par la S. D. N., la paix stable et vraie basée sur le principe de non-intervention étrangère dans les affaires intérieures d'un pays, assurée par une communauté économique internationale, une défense commune contre la guerre par l'arbitrage obligatoire, l'aménagement pratique de la sécurité collective, une application immédiate à la situation espagnole de cette solidarité internationale ; demandent au gouvernement de renouveler à Genève sa déclaration de paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime politique ou social. (Juin 1937.)

— La Courline (Creuse) s'élève contre les atrocités qui caractérisent l'action fasciste en Espagne ; demande au gouvernement de l'intervention populaire d'appuyer auprès de la S. D. N. la requête du gouvernement républicain d'Espagne, réclamant l'application du pacte de non-intervention ; adresse au peuple espagnol l'assurance de son entière sympathie et ses vœux ardents de victoire. (23 mai 1937.)

— La Croix-Saint-Ouen (Oise) émet le vœu que le gouvernement de Rassemblement populaire agisse énergiquement à la S. D. N. pour obtenir l'arrêt de la guerre d'Espagne. (4 juin 1937.)

— Lagny (Seine-et-Marne) fait sienne la résolution du Comité Central du 15 janvier 1937 « Pour la liberté de l'Espagne et la paix européenne » et approuve l'intervention de M. Victor Basch ; fait confiance au Comité Central pour obtenir l'application du pacte de la S. D. N. au conflit espagnol. (30 mai 1937.)

— Mézières (Ardennes) reconnaît au gouvernement de la République espagnole le droit et le devoir de se défendre contre l'offensive de généraux factieux ; s'incline devant les héros qui sont tombés dans cette lutte légitime ; condamne la participation officieuse auprès des rebelles de véritables corps expéditionnaires étrangers fascistes, le massacre des civils, le bombardement de villes ouvertes ; dénonce les violations du pacte de non-intervention ; demande la stricte application du contrôle et la continuation des pourparlers en vue du retrait du territoire espagnol des combattants étrangers. (6 juin 1937.)

— Montataire (Oise) réclame le retrait immédiat des troupes étrangères envoyées en Espagne pour faire triompher le fascisme. (7 juin 1937.)

— Montmarault (Allier) adresse aux héroïques soldats républicains espagnols, défenseurs de la liberté, son salut fraternel et son admiration ; flétrit les atrocités commises par les fascistes ; demande au Comité Central d'user de son influence pour faire cesser ces procédés barbares. (19 juin 1937.)

— Noiretable (Loire) approuve la décision du gouvernement Léon Blum concernant la neutralité collective ; s'élève contre les fausses nouvelles lancées par une grande partie de la presse française ; exprime le vœu que le système de non-intervention soit renforcé par un contrôle sévère ; accorde une médiation entre les deux parties belligères, après le départ des volontaires étrangers, et pourvu que l'organisation d'un plébiscite assure au peuple espagnol la pleine liberté du choix définitif. (9 juillet 1937.)

— Paris-VIII^e s'élève contre les massacres de Guernica et contre la destruction de cette ville ouverte par les escadrons appartenant à deux puissances étrangères ; émet le vœu que la S. D. N. condamne les atteintes portées aux conventions internationales — ainsi qu'au droit des peuples à disposer librement de leur sort et qu'elle désigne à la réprobation des consciences les deux puissances susvisées dont le mépris pour le droit des gens à la liberté constitue une grave menace pour la paix. (10 mai 1937.)

— Paris-IX^e (Combat-Villette-Pont-de-Flandre) proteste contre le bombardement d'Almería par la flotte allemande ; considère qu'il ne peut y avoir de similitude entre un bombardement par deux avions pouvant être considéré comme une initiative personnelle des pilotes, et le bombardement systématique pendant plusieurs heures par cinq bateaux, d'une ville, même fortifiée, qui n'est qu'une provocation à l'égard du peuple espagnol et de la S. D. N. (31 mai 1937.)

— Pontbaill (Manche) salue les républicains espagnols qui luttent pour la liberté, exprime toute son indignation pour les atrocités fascistes en Espagne. (31 mai 1937.)

— Riom (Puy-de-Dôme), devant le conflit espagnol, demande au gouvernement de prendre toutes les mesures dans le domaine humanitaire, pour limiter les souffrances et de faire l'impossible pour que ce conflit ne s'étende pas au delà des frontières de l'Espagne. (5 juillet 1937.)

— Rueil (Seine-et-Oise) demande au Comité Central d'insister auprès du gouvernement actuel, pour que le conflit espagnol soit porté sans retard devant la S. D. N. et qu'une action énergique soit tentée contre les Etats fascistes. (25 juin 1937.)

— Saint-Cloud (Seine-et-Oise) fait confiance au gouver-

nement du Rassemblement populaire pour prendre toutes initiatives utiles en vue du rétablissement de la paix en Espagne, sans exclure la possibilité d'une médiation qui respecterait pleinement la libre volonté du peuple républicain et contribuerait à consolider la paix européenne. (juin 1937.)

— Saint-Denis (Seine) demande au nouveau gouvernement, devant les nouvelles attaques des fascistes allemand et italien à l'égard de nos frères d'Espagne, de reprendre sa liberté d'action, seul moyen de sauver la paix du monde. (24 juin 1937.)

— Saint-Lô (Manche) émet le vœu que la Ligue prenne une attitude plus énergique en faveur de l'Espagne républicaine. (18 juin 1937.)

— Saint-Ouen (Seine) adresse son salut fraternel aux combattants républicains d'Espagne qui luttent contre le fascisme pour la liberté du monde; affirme son ardent amour de la paix indivisible; adresse à Léon Blum l'expression de sa foi en l'avenir de la paix. (1^{er} juin 1937.)

— Salles-du-Salat (Haute-Garonne) s'élève contre les fascistes responsables des atrocités commises en Espagne; flétrit les fascistes français qui défendent les ennemis de la démocratie; demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour que celui-ci agisse énergiquement par voie diplomatique, en faisant entendre aux pays fascistes que les deux grandes démocraties sont décidées à reprendre leur liberté d'action, si la non-intervention n'est pas, à l'avenir, strictement observée; s'élève contre les arrestations arbitraires dont ont été victimes durant ces dernières semaines des citoyens de la région parisienne coupable de faire montre de trop de sympathie à l'égard des républicains espagnols. (Mai 1937.)

— Sisteron (Basses-Alpes) conjure la S. D. N. de se saisir du conflit espagnol devenu international et de tout mettre en œuvre pour obtenir le retrait des forces étrangères. (2 juillet 1937.)

— Tain-l'Hermitage (Drôme) envoie son salut fraternel aux républicains espagnols et tout en approuvant le gouvernement pour la position qu'il a prise en présence des événements d'Espagne, lui demande de proposer des mesures de nature à empêcher que la politique de la non-intervention ne soit qu'une duperie. (20 juin 1937.)

— Tenay (Ain) envoie son salut fraternel aux troupes républicaines espagnoles qui défendent leur liberté et, peut-être, la nôtre. (Juin 1937.)

Ligues factieuses. — La Fédération des Landes demande qu'il soit pris des mesures sévères contre les factieux, dont les réunions provoquent partout de graves incidents. (13 juin 1937.)

— Montataire (Oise) insiste auprès du gouvernement de Rassemblement populaire pour la dissolution complète et totale des Ligues factieuses. (juin 1937.)

Lois laïques en Alsace et en Lorraine. — La Fédération de Maine-et-Loire demande au gouvernement de prendre immédiatement des mesures contre les menées factieuses du clergé et de placer l'Alsace et la Lorraine sous le régime commun des lois françaises. (23 mai 1937.)

Mandats, vote. — La Fédération des Basses-Alpes demande que la durée de tout mandat électif ne dépasse pas trois ans; réclame le droit de vote aux femmes françaises et la suppression du Sénat. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de l'Oise demande que la durée du mandat des conseillers municipaux soit ramenée à quatre ans; demande également que la durée de tous les mandats électifs soit réduite à cette même période; réclame la révision du mode d'élection des sénateurs qui, élus par un suffrage restreint, ne représentent pas la volonté du pays; émet le vœu qu'en attendant cette révision, les délégués sénatoriaux soient désignés par le suffrage universel au moment de chaque élection; demande que ce vœu soit inscrit au programme du Rassemblement populaire. (6 juin 1937.)

— Carpentras (Vaucluse) souhaite que le gouvernement de Rassemblement populaire établisse un nouveau statut électoral municipal de la capitale, par la division de celle-ci en neuf ou dix secteurs d'importance démographique aussi égale que possible, et qui désignerait au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, un nombre de conseillers non inférieur à dix. (12 mai 1937.)

— Sisteron (Basses-Alpes) émet le vœu que la durée du mandat sénatorial soit réduit à quatre ans et le mode électoral de la Haute Assemblée soit modifié dans un sens démocratique. (2 juillet 1937.)

— Soissons (Aisne) demande la modification du mode d'élection des membres du Sénat ainsi que la désignation des délégués sénatoriaux par tous les électeurs. (20 juin 1937.)

— Solesmes (Nord) réclame dans l'ordre constitutionnel une réforme électorale comportant le droit de vote aux femmes pour les élections municipales, comme premier essai. (8 juillet 1937.)

Paix. — La Fédération des Basses-Alpes réclame la réduction du service militaire à sa plus simple expression; s'élève contre le projet de militarisation des jeunes gens après 18 ans; demande la révision de tous les traités iniques imposés aux vaincus après la guerre. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de la Côte-d'Or estime que, les motifs de guerre les plus dangereux étant d'ordre matériel, le problème de la paix ne peut recevoir de solution complète que dans un accord entre les peuples consacrant leur solidarité et leur interdépendance sur le plan économique; condamne toute guerre, même préventive ou de défense économique; demande au Gouvernement de tout tenter pour réaliser la solidarité internationale; approuve tout geste qui permettra le retour de relations plus confiantes entre les peuples; se rallie dans le présent à l'organisation de la paix par la sécurité collective, mais déclare que la solution du problème de la paix ne peut se trouver que dans la solidarité universelle sur le plan économique. (13 juin 1937.)

— La Fédération des Landes salue avec une joyeuse espérance les promesses de paix définitive qui s'ouvrent désormais devant le monde; est heureuse de constater au nombre des manifestations pacifiques qui se multiplient à l'heure présente le fait significatif que les professeurs d'histoire de France et d'Allemagne, réunis à Berlin, ont décidé de préconiser une rédaction nouvelle des livres d'histoire destinés à l'enseignement qui tiendrait compte des faits nouveaux que la critique scientifique a révélés et qui sont de nature à atténuer l'esprit de défiance auquel on doit la méintelligence qui sépare les deux grandes nations voisines; salue les efforts du Gouvernement français qui tendent à rétablir des relations normales de bon voisinage entre l'Allemagne et la France; se réjouit de l'entente complète des quatre puissances réunies à Londres, en ce qui concerne la non-intervention dans le conflit espagnol et voit dans cette entente la promesse de la réalisation prochaine du pacte à quatre ouvert, dans le cadre de la S.D.N., à tous les autres pays, en particulier à la Russie; estime que ce pacte aurait pour incomparable avantage d'établir en Europe une paix stable. (13 juin 1937.)

— La Fédération de la Loire demande une enquête immédiate et complète sur les accords de Rome, signés secrètement entre Laval et Mussolini, accords qui sont à la base des guerres d'Ethiopie et d'Espagne et qui furent une trahison envers la S.D.N. et la Paix; émet le vœu que soit révisé le Traité de Versailles, en vertu de l'article 16 du pacte de la S.D.N., et que le désarmement et les questions économiques soient tranchés par une conférence internationale. (13 juin 1937.)

— La Fédération de la Seine-et-Marne demande au Gouvernement français: 1° de proposer à toutes les nations sans exception un plan de désarmement simultané, progressif et contrôlé, et de ne pas se laisser décourager par quelques réponses dilatoires ou négatives; 2° de déclarer que la République française entend vivre en paix avec tous les peuples, quel que soit leur régime intérieur; 3° de proclamer le devoir de toutes les nations de collaborer loyalement sur les plans économique et politique. (2 mai 1937.)

— Blesle (Haute-Loire) adresse un hommage ému à la mémoire d'Aristide Briand et souhaite que le Gouvernement de Rassemblement populaire poursuive la réalisation de l'idée de paix qui fut la préoccupation constante du disparu. (Juin 1937.)

— Dun-sur-Auron (Cher) demande au Comité Central de prendre toutes mesures utiles pour écarter la guerre et pour que des échanges économiques puissent mettre en collaboration des pays rivaux. (7 juin 1937.)

— Mézières (Ardennes) affirme sa fidélité à la doctrine de la Paix; réclame, sous la foi et l'autorité de la S.D.N., l'arbitrage obligatoire en présence d'un litige international, la sécurité collective, le désarmement général et simultané; demande au Gouvernement de Rassemblement populaire d'adresser un solennel appel à une politique de collaboration et d'organisation économique internationales; souhaite un rapprochement franco-allemand. (6 juin 1937.)

— Noiretable (Loire) émet le vœu que le Gouvernement du Rassemblement populaire reprenne l'initiative annoncée par Léon Blum à Lyon, en janvier 1937, et lui demande de donner à chacune de ses offres — arrêt et réduction des armements, révision économique des traités — toute la précision et la solennité nécessaires pour que les peuples en soient réellement saisis, et qu'ainsi aucun gouvernement, non seulement démocratique, mais dictatorial, ne puisse se dérober au devoir commun d'entente et de pacification. (9 juillet 1937.)

— Riom (Puy-de-Dôme) demande: 1° la liberté absolue pour les habitants de chaque pays de choisir la forme de gouvernement qu'ils préfèrent; 2° la réforme de la S.D.N. dans le sens indiqué par Emery; 3° la coopération internationale dans le sens indiqué par Albert Bayet. (5 juillet 1937.)

Poursuites contre la « Patrie Humaine ». — Les Fédéra-

tions de la Creuse et de l'Indre et les Sections de Couéron (Loire-Inférieure), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), La Montagne (Loire-Inférieure), Moulins (Allier), Pierrefitte (Seine), Rieux-sur-Belou (Finistère), Sèvres, Versailles (Seine-et-Oise) s'élèvent contre les poursuites intentées par le Gouvernement de Rassemblement populaire au journal « La Patrie Humaine » en vertu des lois scélérates dont l'abrogation est inscrite à son programme ; protestent contre cet attentat à la liberté de pensée ; envoient leur salut fraternel aux courageux militants poursuivis. (Mai-juin 1937.)

Presse. — La Fédération des Basses-Alpes demande le vote et l'application immédiate de la loi sur la presse. (4 juillet 1937.)

Procès de Moscou. — Beaujeu (Rhône) demande à la S.D.N. de participer, comme il lui a été offert, aux travaux du Comité français pour l'enquête sur le procès de Moscou. (12 juin 1937.)

Rassemblement populaire. — La Fédération des Basses-Alpes félicite le Comité Central de son action au sein du Rassemblement populaire ; demande la réalisation complète de son programme ; réclame le redressement financier et moral de la nation, qui ne peut se faire que par l'application intégrale du plan de la C.G.T. ; demande l'application scrupuleuse de la justice fiscale et l'épuration effective des administrations et de l'armée. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de l'Ardeche réclame : 1° l'organisation démocratique de la liberté de la presse, en exigeant des journaux qu'ils rendent publique l'origine de leurs ressources ; 2° la nationalisation de toutes les industries de guerre et organismes s'y rattachant ; 3° l'arrêt de la course aux armements ; 4° la révision des Traités de Versailles, Saint-Germain, Trianon, qui reposent sur des injustices ; réclame également l'épuration des cadres de la haute administration, la répudiation de la diplomatie secrète, une commission d'enquête sur les colonies. (30 mai 1937.)

— La Fédération de la Creuse engage toutes ses Sections à adhérer aux comités locaux du Rassemblement populaire, partout où ils sont régulièrement constitués, et à prendre l'initiative de leur création là où il n'en existe pas encore ; demande à toutes les organisations creuses du Rassemblement populaire l'observation stricte des décisions prises par le Comité départemental concernant la constitution des comités locaux et la préparation des manifestations. (13 juin 1937.)

— La Fédération de la Seine-et-Marne regrette que le Gouvernement de Rassemblement populaire n'ait pas compris la nécessité de faire passer dans les administrations le souffle républicain et d'exiger de tous les fonctionnaires le serment de fidélité à la République ; demande qu'une délégation du Comité national du Rassemblement populaire réclame au Président du Conseil l'épuration des cadres des administrations et de l'armée. (2 mai 1937.)

— Bayeux (Calvados) émet le vœu que le Gouvernement de Rassemblement populaire réalise l'épuration des administrations en exigeant de ses fonctionnaires un véritable loyalisme républicain. (2 juin 1937.)

— La Courline (Creuse) approuve la Ligue dans son action pour la défense de la justice, de la liberté et de la paix ; réclame la réalisation rapide et complète du programme de Rassemblement populaire et, en particulier, le vote de la loi sur la presse et du projet d'amnistie en instance devant le Sénat ; La Courline et Pontarion (Creuse) demandent la mise en chantier de réformes plus profondes destinées à soustraire la démocratie à l'influence des puissances d'argent et à assurer le droit de tous les hommes et de toutes les femmes à la vie et à la liberté. (23 mai 1937.)

— La Croix-Saint-Ouen (Oise) renouvelle son entière confiance au Gouvernement Blum ; le félicite d'avoir maintenu la paix à l'extérieur et ramené le calme et la vie à l'intérieur ; lui demande une action économique énergique. (4 juin 1937.)

— Elize (Ardenes) félicite le Gouvernement de Rassemblement populaire et lui accorde sa confiance pour la réalisation du programme des grands travaux et la retraite des vieux travailleurs. (30 mai 1937.)

— Lannemezan (Hautes-Pyrénées) regrette qu'un Gouvernement issu d'un vaste rassemblement populaire soit acculé à se faire octroyer par le Parlement des pouvoirs exceptionnels ; demande que cette abdication du législatif en faveur de l'exécutif se justifie par une lutte efficace contre les puissances d'argent et les trusts. (18 juin 1937.)

— Lyons-la-Forêt (Eure) apporte l'expression de sa vive sympathie au Gouvernement Blum, qui a réalisé de nombreuses réformes sociales répondant à l'esprit de la Ligue ; espère que le Ministère Chautemps continuera à travailler à la réalisation du programme du Rassemblement populaire. (23 juin 1937.)

— Montataire (Oise) demande au Gouvernement de continuer son action pour assurer à tous la paix, le pain et la liberté. (Juin 1937.)

— Montmarault (Allier) félicite le Comité Central pour

son action médiatrice au Rassemblement populaire ; lui demande d'user de son influence morale pour maintenir l'union des partis le composant, d'aider le Gouvernement par ses conseils à maintenir intactes les finances de la France sans nouvelles charges pour la classe ouvrière. (19 juin 1937.)

— Rabat (Maroc), Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise), Sisteon (Basses-Alpes), Vouvray (Indre-et-Loire) félicitent l'attitude du Sénat qui, élu au suffrage restreint, n'a pas craint de refuser au Gouvernement Léon Blum les pleins pouvoirs votés par la Chambre, émanation du suffrage universel ; Rabat adresse à Léon Blum l'expression de son affectueuse sympathie ; Rabat et Vouvray espèrent que le Président Chautemps aura à cœur de poursuivre l'œuvre entreprise pour le triomphe de la démocratie ; Rabat se réjouit, qu'une fois de plus, le peuple de France ait affirmé sa confiance et son attachement au Rassemblement populaire en ratifiant la décision prise par le ministre de l'Intérieur de révoquer Doriot. (24 juin 1937.)

— Riom (Puy-de-Dôme) demande que la réalisation du programme du Rassemblement populaire soit poursuivie sans faiblesse, attire l'attention du Gouvernement sur les revendications suivantes : 1° Caisse nationale des calamités agricoles ; 2° Office national des engrais ; 3° Retraite aux vieux travailleurs ; 4° Fonds national de chômage ; 5° Mesures financières prévues au programme du Rassemblement populaire ; demande particulièrement la réalisation du programme à partir de l'étude du plan de la C.G.T. (5 juillet 1937.)

— Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise) fait confiance au Gouvernement Chautemps-Blum pour continuer la politique du Rassemblement populaire ; félicite le Gouvernement Léon Blum des réformes profondes qu'il a accomplies. (25 juin 1937.)

— Saint-Denis (Seine) demande au nouveau Gouvernement de réaliser les revendications restées sans solution, telles que : amnistie, retraite des vieux travailleurs, nationalisation des chemins de fer et des assurances, grands travaux, carte d'identité fiscale, etc.. (24 juin 1937.)

— Sannois (Seine-et-Oise) émet le vœu que le Sénat soit mis dans l'impossibilité de faire échec au suffrage universel ; que l'ensemble des lois du Rassemblement populaire soit appliqué sans faiblesse ou soit voté dans le plus bref délai ; que le nouveau Gouvernement, dans son action contre la hausse des prix, invite les commissions départementales à se mettre en rapport avec le Rassemblement populaire de chaque localité, plutôt que de consulter les municipalités qui représentent souvent les intérêts des gros commerçants et industriels. (8 juillet 1937.)

— Soissons (Aisne) assure le Gouvernement de l'appui total de ses adhérents, pour briser l'offensive du fascisme contre la monnaie, le crédit public et le régime en appliquant toutes les mesures prévues par le programme du Rassemblement populaire. (20 juin 1937.)

— Tain-l'Hermitage (Drôme) demande au Gouvernement issu du Rassemblement populaire de poursuivre l'épuration des hautes administrations et d'appliquer avec vigueur les lois visant les menées fascistes ; le félicite d'avoir réalisé en quelques mois une fraction importante du programme promis ; fait appel à tous les républicains pour sauvegarder l'unité agissante du Rassemblement populaire, afin d'assurer l'exécution complète de son programme. (20 juin 1937.)

— Tenny (Ain) félicite le Comité Central et son président Victor Basch d'avoir apporté au Rassemblement populaire l'appui de la grande force morale que représente la Ligue ; fait confiance au Gouvernement pour sauvegarder la paix extérieure et maintenir le calme à l'intérieur par l'application rigoureuse des lois républicaines. (Juin 1937.)

— La Vouille-sur-Rhône (Ardeche) félicite le Gouvernement de Rassemblement populaire pour son action démocratique et sociale et lui demande : 1° de réprimer les agissements illicites des ligues fascistes ; 2° d'étendre le bénéfice des améliorations réalisées aux petits artisans et aux cultivateurs ; 3° d'instituer la retraite des vieux travailleurs ; estime possible de trouver les ressources indispensables par la répression de la fraude fiscale, par l'établissement d'une contribution frappant la fortune acquise, par la réduction des armements. (29 mai 1937.)

Réformes judiciaires. — Grasse (Alpes-Maritimes) estime urgente une réforme d'ensemble de la procédure judiciaire qui doit assurer la gratuité de la justice pour tous les citoyens et aboutir à une simplification de cette procédure, entraînant une accélération extrêmement désirable. (27 mai 1937.)

S. D. N. — La Fédération des Basses-Alpes demande la réorganisation de la S. D. N. sur de nouvelles bases de justice et d'équité afin qu'elle soit la Société des Peuples et non celle des Gouvernements. (4 juillet 1937.)

— La Fédération de la Côte-d'Or fait appel à toutes les démocraties du monde pour qu'elles consacrent au renforcement de la S. D. N. le maximum de leur force et pour

qu'elles se concertent dès maintenant avec tous les peuples qui voudront les rejoindre pour réduire et supprimer tous les conflits existants. (13 juin 1937.)

— La Fédération du Maine-et-Loire réclame une refonte de l'économie mondiale et un programme de désarmement véritable; considère que les États bénéficiaires du traité de Versailles ont le devoir de provoquer dans le cadre de la S.D.N. la réunion simultanée de deux conférences: l'une chargée de la redistribution des matières premières, l'autre devant établir un plan de désarmement général, simultané et contrôlé; demande aux démocraties de lutter effectivement contre les trusts internationaux; préconise la modification profonde de la S.D.N. devenant une véritable Société des Peuples, où des organismes techniques réglementeraient la coopération économique des États; si les puissances fascistes refusent leur collaboration, les démocraties n'en devraient pas moins s'unir. (23 mai 1937.)

Noirelaine (Loire) émet le vœu que la S.D.N. soit reformée, consolidée et complétée. (9 juillet 1937.)

T. S. F. — Serrières (Ardèche) s'élève contre l'utilisation par l'Église des postes officiels d'État de Radio pour des fins anti-laïques et anti-démocratiques; estime que le lait de se servir d'un poste d'État pour combattre cet État ne saurait être toléré par un Gouvernement de Rassemblement populaire et que les postes privés suffisent largement aux adversaires de la démocratie pour les besoins de leur propagande; exige que le micro soit mis à la disposition de « La Libre Pensée » pour qu'elle ait la possibilité d'y exposer ses doctrines et faire connaître le rôle social joué par l'Église à travers les siècles; proclame la nécessité pour la Ligue d'entreprendre l'action qui s'impose pour faire de la Radio un instrument d'émancipation. (40 juin 1937.)

Activité des Fédérations

Basses-Alpes. — La Fédération demande de combattre plus énergiquement la vie chère. (4 juillet 1937.)

Ardèche. — La Fédération estime que les citoyens et les travailleurs, prenut en mains leur propre sort, doivent avant tout militer: 1° dans leurs organisations syndicales; 2° dans le parti politique auquel ils ont pu adhérer; 3° dans les groupements moraux comme la Ligue; qu'ils doivent, en stimulant ces organismes, exercer sur les gouvernements une pression capable d'aboutir à la destruction des trusts capitalistes; au désarmement progressif, à l'émancipation des peuples coloniaux. (30 mai 1937.)

Gôte-d'Or. — La Fédération émet le vœu que le Comité Central mette à l'étude la création d'un journal mensuel qui serait à la fois un organe d'information pour ses membres et un instrument de propagande pour le public. (13 juin 1937.)

Creuse. — La Fédération demande à la Ligue d'intensifier son action auprès des Pouvoirs publics et de l'opinion pour obtenir: 1° que la justice soit enfin rendue à toutes les victimes de l'arbitraire administratif et des erreurs judiciaires; 2° que l'administration de la justice soit modernisée et démocratisée; demande qu'il soit établi un plan d'action pour faire passer dans les faits les résolutions de la Ligue. (15 juillet 1937.)

La Fédération demande à tous les vrais républicains de se rassembler au sein des Sections de la Ligue là où il en existe et d'en créer partout où il n'en existe pas encore; engage toutes les victimes d'une injustice à s'adresser à la Ligue pour obtenir réparation du tort qui leur a été causé; demande la modification des articles 743 et 744 du Code d'instruction criminelle sur le recours en révision; approuve les démarches de son Président auprès de M. le sénateur Grand, en vue d'obtenir son intervention en faveur du projet voté le 3 juillet 1934 par la Chambre des députés; regrette que M. Grand ait montré si peu d'empressement à faire connaître sa réponse et n'ait pas cru devoir s'engager à défendre ce projet. (13 juin 1937.)

La Fédération de la Creuse et la Section de Montmarault (Allier) demandent la libération immédiate de Lasarte, citoyen espagnol condamné par le Conseil de guerre de Bordeaux pour un soi-disant délit d'insoumission au service militaire en France. (19 juin 1937.)

Landes. — La Fédération émet le vœu que les jeunes gens admis à des concours administratifs soient soumis à toutes les visites médicales — yeux compris — si possible avant le concours, ou au plus tard au moment même du concours, et que le résultat en soit immédiatement communiqué aux intéressés; la Fédération s'élève contre le voisinage dangereux d'une maison de tolérance avec le cours secondaire de jeunes filles, l'école primaire et le cours complémentaire des garçons; s'étonne de constater le maintien, à côté des groupes scolaires, d'un établissement de cette nature; demande aux autorités compétentes de mettre fin à ce déplorable état de choses; exprime le vœu que la fête nationale des nées conserve toujours un caractère de stricte neutralité,

qu'elle ne serve pas pour la propagande partisane politique ou confessionnelle. (13 juin 1937.)

Morbihan. — La Fédération proteste contre la présence de militaires, en corps constitués, à des manifestations non officielles, telle la Fête de Jeanne d'Arc à Lorient; demande au Comité Central de mettre à l'étude une refonte complète de l'organisation de la police. (23 mai 1937.)

Oise. — La Fédération demande que l'État prenne complètement à sa charge les allocations de chômage qui grevent trop lourdement les budgets communaux. (6 juin 1937.)

Vendée. — La Fédération demande au Gouvernement de Rassemblement populaire de déposer au plus tôt un projet de loi comportant l'abrogation des lois scélérates et, en attendant le dépôt de ce projet, d'arrêter toutes les poursuites engagées en vertu de ces lois, émet le vœu que les coopératives ne faisant pas de véritables bénéfices soient exonérées de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et qu'en aucun cas elles ne soient assujetties à des charges plus élevées que les particuliers; demande qu'une rectification soit apportée dans ce sens au Code des impôts directs et qu'au besoin une proposition de loi soit déposée d'urgence à ce sujet. (13 juin 1937.)

Activité des Sections

Alger (Alger) émet le vœu qu'une action du Comité Central intervienne en faveur de la discussion aussi rapprochée que possible du projet de loi sur la prophylaxie des maladies vénériennes de M. H. Sellier. (Juin 1937.)

Autun (Saône-et-Loire) approuve et souhaite la réalisation prochaine d'une brochure de propagande conçue dans l'esprit défini par A. Bayet à la séance plénière du 7 mars; s'engage à la répandre et attirer l'attention de tous les ligueurs sur leur devoir de propagande. (Juin 1937.)

Beauvais-sur-Matha (Charente-Inférieure) émet le vœu que la pause annoncée par le Chef du Gouvernement ne soit pas de trop longue durée, d'autres réformes utiles restant à réaliser; réclame si une réforme radicale et durable des trusts et des grandes Compagnies s'avère impossible, que l'on envisage de suite leur monoposition. (30 mai 1937.)

Bourgoin (Isère) demande à tous les citoyens une vigilance calme, mais effective, afin que leur souveraineté ne soit pas bafouée, comme elle le fut après les élections de 1924 et de 1932. (6 juillet 1937.)

Cahors (Lot) s'élève contre la loi centenaire de 1838 qui donne un pouvoir quasi illimité aux praticiens de la médecine aliéniste sans aucune possibilité de contrôle; demande au Parlement d'étudier un projet de loi plus humain et plus souple; d'autre part, la Section estime incompatible à l'égard des administrés les fonctions de maire et de médecin. (14 juin 1937.)

Castelnau-Magnoac (Htes-Pyrénées), Lyons-la-Forêt (Eure) s'élèvent contre l'attitude anti-démocratique du Sénat et souhaitent qu'en aucun cas la volonté des élus du suffrage restreint ne brime celle du suffrage universel. (2 juillet 1937.)

Chamalières (Puy-de-Dôme) demande que soit mise à l'étude, et d'urgence, la nationalisation des assurances; émet le vœu que le Sénat examine avec plus de bienveillance les textes issus des délibérations de la Chambre des députés, qu'il tienne un plus grand compte des aspirations profondes des masses et qu'il cesse de s'opposer à la politique sociale du Gouvernement de Rassemblement populaire. (31 mai 1937.)

Charenton (Seine) regrette que M. Chauvignat n'ait pas cru devoir s'entourer de collaboratrices qui, pour certaines questions, ont souvent plus de compétence que les hommes. (23 juin 1937.)

Chât-au-Thierry (Aisne) demande que le rapport public (établi chaque année par la Cour des Comptes, sur les comptabilités vérifiées, soit examiné très sérieusement par le Parlement auquel il est distribué, que les mesures réclamées par la Cour soient prises afin d'éviter le retour des irrégularités découvertes; considère que le redressement budgétaire pourrait être obtenu notamment par un contrôle sévère de la gestion des deniers publics. (3 juillet 1937.)

Corbeil (Seine-et-Oise) émet le vœu qu'une démarche soit faite par le Comité Central auprès du Gouvernement, afin que soit réparée l'injustice commise envers l'inspecteur Bonny que la justice a reconnu innocent et envers M. Bonney-Sibour destitué de son poste lors des menées fascistes du 6 février. (12 juin 1937.)

Gouéron (Loire-Inférieure) demande au Comité Central d'intervenir près du ministre de la Justice afin qu'une mesure humanitaire soit prise en faveur de Vézian. (15 juin 1937.)

La Courtine (Creuse) demande à la Commission sénatoriale de législation d'accepter et au Sénat de voter la proposition de modification des articles 743 et 744 du Code d'instruction criminelle sur le recours en révision qui a

déjà été votée par la Chambre des députés le 3 juillet 1934. (23 mai 1937.)

Dijon (Côte-d'Or) invite le Gouvernement à prendre les sanctions qui s'imposent contre les officiers qui auraient abusé de l'autorité que leur confèrent leurs fonctions pour la mettre au service des ennemis de la République. (17 juin 1937.)

Dijon (Côte-d'Or) demande la révision et la modification de la loi du 30 juin 1898 sur l'internement des aliénés; demande, qu'en dehors du médecin traitant, tout interné soit, sur sa demande ou sur celle d'une personne quelconque, examiné par une commission de trois médecins (nommée par le Préfet), dont les rapports seraient valables un certain temps; demande que jamais la même commission n'examine le même malade. (17 juin 1937.)

Doullens (Somme) proteste contre l'attitude du Sénat qui a donné au Ministère Chautemps, après les avoir refusés au Ministère Blum, les pleins pouvoirs, augmentés et aggravés; proteste contre le mode d'élection des sénateurs au suffrage restreint. (3 juillet 1937.)

Elze (Ardennes) demande que l'assurance des élèves fréquentant les écoles primaires et les établissements de second degré soit obligatoire pour les municipalités et effective. (30 mai 1937.)

Grasse (Alpes-Maritimes) émet le vœu que les juridictions appelées à se prononcer sur la détention préventive soient tenues de préciser, en se référant aux pièces du dossier, toutes les circonstances qui légitiment le maintien en détention; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour réaliser d'urgence le présent vœu. (8 juin 1937.)

Hyères (Var) demande au Comité Central d'intervenir pour que la loi d'amnistie en instance devant le Parlement soit votée définitivement dans un très bref délai. (Juin 1937.)

Marcelcave (Somme) adresse ses félicitations au Comité Central et à son dévoué Président Victor Basch pour l'œuvre accomplie au sein du Rassemblement populaire; demande que l'orientation politique de la Ligue reste ce qu'elle est et que la Ligue serve toujours de ciment entre toutes les organisations démocratiques. (1^{er} juin 1937.)

Mézières (Ardennes) s'élève contre la pratique des versements de contributions destinées à couvrir les frais des enquêtes; estime que cette pratique accredit la légende de la venalité de certains fonctionnaires; demande aux ministres intéressés de donner des instructions précises en ce sens. (6 juin 1937.)

Montfort-Amaury (Seine-et-Oise) demande: 1^o la nationalisation effective des industries fabriquant du matériel de guerre; 2^o l'interdiction de la fabrication et du commerce des armes par l'industrie privée. (25 juin 1937.)

Montigny-les-Metz (Moselle) demande l'application de la décision de la Commission du Commerce de la Chambre du 17 juin dernier concernant la révision des contrats de fourniture passés entre brasseurs et débitants de boissons et la transformation en Sociétés coopératives de consommation des groupements d'achats fondés dans les administrations et établissements publics et privés. (10 juillet 1937.)

Montsoult (Seine-et-Oise) demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs publics pour que l'exécution des grands travaux soit entreprise dans l'ordre suivant: 1^o constructions scolaires qui sont d'une nécessité impérieuse pour beaucoup de communes rurales; 2^o construction d'hôpitaux indispensables à l'assainissement rural; 3^o travaux assurant la sécurité publique, tels que suppression des passages à niveau et aménagement de pistes cyclables. (12 juin 1937.)

Moulins (Allier) demande au Sénat de voter rapidement la loi d'amnistie. (13 juin 1937.)

Nice (Alpes-Maritimes) demande que l'initiative de la sélection des journaux autorisés à la lecture dans les casernes soit dorénavant réservée au ministre de la Défense nationale, lequel par arrêté ministériel, indiquera la nomenclature des journaux autorisés dans les corps de troupe du territoire. (Mai 1937.)

Noisy-le-Sec (Seine) demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs publics pour obtenir la création dans chaque département d'un certain nombre de postes d'assistants sociaux. (Juin 1937.)

Paris-V^e invite le Comité Central à ne pas prendre de décision au sujet de la dissolution de l'Etoile Nord-Africaine sans avoir au préalable entendu Messali et les dirigeants responsables de l'organisation. (Juin 1937.)

Paris-VIII^e, reconnaissant les efforts faits par le Gouvernement de Rassemblement populaire en vue d'apporter des solutions au problème de l'enfance dite « coupable », remercie M. Rucart, Garde des Sceaux, de ses initiatives et souhaite que ces efforts soient largement développés; estime qu'il ne peut y avoir qu'une enfance malheureuse et non coupable; s'élève contre les établissements pénitentiaires et émet le vœu que, préalablement à une action répressive quelconque, un examen médico-psychologique soit fait de

tout enfant prévenu d'un délit; que, seuls, des tribunaux ou siègent des magistrats spécialisés, parmi lesquels des femmes, aient à connaître des délits des enfants; que cette mesure soit étendue à tout le territoire; que les enfants délinquants soient remis à leur famille s'il est établi qu'elle est capable d'assurer son redressement; qu'en l'absence de famille l'enfant soit remis à un centre d'accueil, ayant un statut légal, dans lequel il sera mis en observation, recevra tous soins médicaux, une éducation morale et un enseignement général; qu'il soit créé pour les enfants dont le redressement ne peut être assuré ni par la famille, ni par les centres d'accueil, des établissements: a) pour les enfants présentant seulement une déficience intellectuelle ou morale ou, sous la direction de psychiatres et d'instituteurs spécialisés, il leur sera donné les soins qui conviennent pour améliorer leur état; b) pour les enfants présentant des tares pathologiques ou physiologiques caractérisées, des centres médicaux-psychiques; réclame le relèvement de tous ces établissements des Ministères de l'Education nationale et de la Santé publique, et non du Ministère de l'Intérieur et de la Justice. (17 juin 1937.)

Paris-XIII^e regrette que le Parlement ait cru devoir prodiguer une somme de deux cents mille francs pour des funérailles dites nationales et exige des élus du Rassemblement populaire de ne dépenser à l'avenir l'argent des contribuables que dans l'intérêt général de la collectivité. (Juin 1937.)

Paris-XVIII^e (Grandes-Carrières), devant la menace que constituent pour les libertés républicaines les projets sur l'organisation de la nation en temps de guerre et la préparation militaire obligatoire de la jeunesse, et devant le danger que fait courir à la paix la psychose de guerre entretenue par la défense passive, aussi coûteuse que mensongère, espère que le Gouvernement de Rassemblement populaire et le Parlement démocratique sauront défendre la liberté contre ses ennemis en s'opposant à ces mesures préfascistes. (Juin 1937.)

Paris-XIX^e (Combat-Villette-Pont-de-Flandre) regrette que le Gouvernement Léon Blum n'ait point obtenu que le « souffle républicain » pénètre dans les administrations publiques; estime que des mesures énergiques, conformes au programme du Rassemblement populaire, peuvent, seules, donner aux classes travailleuses la confiance indispensable; émet le vœu que la Ligue procède à un vigoureux redressement de son action au sein du Comité de Rassemblement populaire, pour la paix, pour la liberté et pour le droit des peuples. (28 juin 1937.)

Pierrefitte (Seine) demande au Comité Central d'attirer l'attention de M. le ministre des Pensions sur la violation de la loi sur les emplois réservés par certaines administrations, notamment nomination de candidats au titre civil, alors que des victimes de la guerre attendent depuis de nombreuses années. (Juin 1937.)

Pontarion (Creuse) demande à la Ligue d'intensifier son action auprès des Pouvoirs publics et de l'opinion pour obtenir que justice soit enfin rendue à toutes les victimes

Mayenne: Epineux-le-Séguin, immixtion du clergé dans de l'injustice et de l'arbitraire; pense qu'il est indispensable de mettre sur pied un plan d'action pour faire passer dans les faits les résolutions de la Ligue. (30 mai 1937.)

Portbal (Manche) émet le vœu que, dans un Etat laïque, la forme ordinaire des funérailles soit les obsèques civiles, sauf quand la volonté du défunt, contraire à cette règle, est manifestée par écrit. (21 mai 1937.)

Riom (Puy-de-Dôme) demande la publication intégrale et rapide de tous les documents diplomatiques capables d'éclairer de manière complète l'opinion publique internationale. (5 juillet 1937.)

Rouen (Seine-Inférieure) demande l'abrogation de la loi du 31 juillet 1920, votée par la Chambre, punissant d'amende et de prison la propagande pour la limitation des naissances et la divulgation des procédés anticonceptionnels; demande aussi que soit rendu au jury d'assises le droit de juger les avortées et leurs complices. (30 juin 1937.)

Rueil (Seine-et-Oise) approuve le rapport d'Albert Bayet sur la « Défense de la démocratie et de la paix ». (25 juin 1937.)

Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) réclame la réforme du système électoral du Sénat qui, en raison de son mode d'élection, ne représente pas l'opinion publique et apporte par suite une entrave systématique à la réalisation et à l'application des réformes sociales. (31 mai 1937.)

Sidi-Bel-Abbès (Oran) demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour que le projet de loi sur l'institution de la police d'Etat dans la ville viennoise en discussion avant la fin de la session parlementaire. (10 juin 1937.)

Sisteron (Basses-Alpes) émet le vœu, qu'avant l'internement d'un aliéné, une enquête sérieuse soit faite avec le concours d'un représentant de la Ligue et que le certificat médical soit établi par trois médecins aliénistes. (31 mai 1937.)

Soissons (Aisne) adresse un salut ému à la mémoire de

Carlo et de Nello Rosselli et de toutes les victimes du fascisme. (20 juin 1937.)

Tain-l'Hermitage (Drôme) signale le nombre élevé de touristes se rendant journellement en Italie, alors que très peu de voyageurs nous viennent de ce pays ; demande, en vue de protéger le tourisme français, la réciprocité des voitures dans les deux sens ou l'augmentation du prix des passeports ; réclame la déclaration obligatoire par les médecins des cas de tuberculose qu'ils soignent. (20 juin 1937.)

Varilhès (Ariège) demande la suppression de l'impôt sur les bicyclettes, ou tout au moins son remplacement par une taxe unique à la production. (10 juin 1937.)

Vierzon (Cher) demande la révision urgente des retraites, suivant les prescriptions de la loi du 31 décembre 1936. (29 mai 1937.)

Villeneuve-de-Marsan (Landes) émet le vœu que soit mis à l'étude par la Ligue un projet de langue universelle ou un projet de diffusion de l'espéranto, parallèlement aux langues nationales existantes. (Juin 1937.)

Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure) félicite le Président Victor Basch pour l'action qu'il mène à la tête du Rassemblement populaire et l'encourage à persévérer dans son action pour maintenir l'union des forces de gauche contre les forces de réaction. (28 mai 1937.)

Vouvray (Indre-et-Loire) demande à la Ligue de mettre à l'étude la suppression complète du Sénat et la diminution du nombre des députés. (27 juin 1937.)

Vouvray (Indre-et-Loire) félicite M. Marcel Blée de sa lettre ouverte au sénateur Joseph Caillaux, parue dans le « Réveil » du 26 juin 1937. (27 juin 1937.)

A l'ordre du jour des Chambres

CHAMBRE DES DEPUTES

1. — *Proposition de loi tendant à donner la possibilité aux femmes françaises mariées à des étrangers de recouvrer leur nationalité d'origine.*

(Déposée par le groupe communiste le 9 mars 1937.)
Doc. P. n° 2.053.)

2. — *Proposition de loi tendant au rappel des traitements et avantages dont aura été privé un fonctionnaire qui aura obtenu de la juridiction administrative l'annulation d'une mesure disciplinaire prise contre lui.*

(Déposée par M. Fié et plusieurs de ses collègues,
Doc. P. n° 764.)

(Rapport favorable de M. Lardier au nom de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, déposé le 4 mars 1937 sous le n° 2.033.)

Cette proposition, due à l'initiative de notre collègue M. Arsène Fié, permettrait aux fonctionnaires injustement frappés de ne plus supporter les conséquences matérielles qu'entraînaient jusqu'à présent toutes mesures disciplinaires, même injustifiées.

C'est ainsi que, dans certaines affaires dont la Ligue s'est occupée activement depuis plusieurs années (affaires : Biard *Cahiers* 1935 p. 759 — 1936 p. 736 — Baroth ; Bolton, *Cahiers* 1934 p. 230; — 1935, p. 567 — 1936, p. 476), les fonctionnaires injustement frappés pourraient espérer voir rétablir leur carrière.

La Ligue suit activement la procédure parlementaire et fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faire adopter cette proposition de loi par le Parlement.

3. — *Projet de loi relatif à la constatation officielle des usages locaux de professionnels en matière de législation du travail.*

(Projet déposé par le ministre du Travail sur le vœu d'un certain nombre de membres du Conseil supérieur du Travail pour l'application de la loi du 19 juillet 1928 (rupture du contrat de travail et délai-congé), et après consultation d'organismes professionnels compétents, Doc. P. n° 5.236.)

Le projet a pour but la « codification » et, par là, la fixation officielle des usages actuellement invoqués dans les litiges concernant les contrats de travail et les contrats d'apprentissage (sauf en ce qui concerne

les dispositions relatives au salaire), et aura pour principal résultat de simplifier les procédures et d'en supprimer un certain nombre en limitant les possibilités de contestations.

4. — *Fonctionnaires, droit syndical :*

Proposition du groupe démocrate populaire (Doc. P. n° 2.279 du 27 avril 1937.)

Projet de loi (Doc. P. n° 2.316 du 29 avril 1937.)

Les deux textes admettent le droit des fonctionnaires à se grouper en association professionnelle. Mais, tandis que le projet du gouvernement rend la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats applicable aux fonctionnaires avec toutes les conséquences de droit qui en découlent, la proposition du groupe démocrate populaire réglemente les associations de fonctionnaires et établit notamment :

1. L'élection aux conseils, comités, commissions, suivant un mode de scrutin basé sur le principe de la représentation proportionnelle. (Proportionnelle à quoi ?)

2. La distribution des bulletins de vote « par les soins des chefs hiérarchiques immédiats » ; « le récolement » s'opère de même.

5. — *Proposition tendant à la création, au service des fabrications d'armement, d'un corps d'agents de contrôle et de réception.*

(Proposition du groupe socialiste, Doc. P. n° 2.184 du 23 mars 1937.)

Ce texte a pour but de rendre effective la loi du 11 août 1936 sur la fabrication et la vente des matériels de guerre par l'Etat ou sous son contrôle.

A rapprocher d'une *Proposition de résolution*, du groupe socialiste également, qui tend à « inviter le gouvernement à suspendre tous versements d'indemnités aux usines nationalisées jusqu'à ce qu'il ait été procédé à la révision de leurs marchés avec l'Etat. » (Doc. P. n° 2.289 du 27 avril 1937.)

6. — *Proposition sur l'accession des naturalisés à certaines fonctions publiques.*

(Proposition du groupe communiste, Doc. P. n° 1962 du 3 février 1937.)

Tendant à abroger la loi du 19-7-1934 et celle du 28 août 1936 (qui atténue les effets de la précédente).

La Ligue des Droits de l'Homme a elle-même réclamé dès le début l'abrogation de la loi du 19 juillet 1934 après avoir tenté d'en empêcher le vote. On se rappelle que la loi du 19 juillet 1934 a pour but d'écarter de certaines professions et des emplois publics les naturalisés depuis moins de 10 ans.

7. — *Proposition tendant à fixer les conditions dans lesquelles les indigènes protégés sous mandat français, originaires du Togo et du Cameroun, qui résident en France, en Algérie, dans une colonie ou dans un territoire sous mandat, autre que leur pays d'origine, peuvent acquérir la qualité de citoyen français.* (Doc. P. n° 2.288 du 27 avril 1937.)

Ce texte établit pour les indigènes du Togo et du Cameroun résidant en territoire français ou sous mandat français, des conditions qui leur facilitent l'accès à la naturalisation française, il exempte les personnes qui en auront bénéficié, de l'application de la loi du 19 juillet 1934 qui impose un délai de 10 ans aux naturalisés pour avoir accès à certaines professions et aux emplois publics.

8. — *Projet de loi relatif à l'exercice de la médecine vétérinaire.* (Doc. P. n° 2.290 du 27 avril 1937.)

Ce texte a pour but de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire, mais aussi d'en limiter le droit aux citoyens français.

Il ne prévoit aucune disposition transitoire et ainsi, outre qu'il prive les médecins étrangers pourvus des titres requis d'exercer dans l'avenir leur profession, il brise la situation des médecins étrangers déjà établis.

La Ligue des Droits de l'Homme a protesté contre les dispositions du projet qui visent les étrangers.

9. — *Projet de loi concernant la surveillance des colonies de vacances, le placement et la protection des enfants résidant d'une façon temporaire ou perma-*

nente en dehors du foyer familial. (Doc. P. n° 2.180 du 23 mars 1937.)

Rapport favorable de M. Camel. (Doc. P. n° 2.402 du 20 mai 1937.)

La protection de l'enfance doit s'appliquer aux enfants momentanément ou définitivement confiés à un milieu étranger à leur famille. Il est juste et nécessaire que l'Etat contrôle avec vigilance les organisations qui accueillent ces enfants.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui a déjà eu à signaler au ministre le mauvais fonctionnement de certaines colonies de vacances, suivra ce texte avec intérêt et s'emploiera à en hâter l'adoption.

10. — Proposition de loi tendant à compléter l'article 1^{er} de la loi du 5 août 1889 sur le casier judiciaire et la loi du 24 juillet 1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.

(Proposition de M. Drouot, n° 2.430 du 25 mai 1937.)
Ce texte a pour but de faire porter au casier judiciaire mention des décisions de déchéance de la puissance paternelle prononcées par la juridiction civile, de façon que tous les Parquets puissent en avoir connaissance et en assurer éventuellement l'application au cas où la déchéance s'appliquerait aux enfants « à naître ».

11. — Proposition tendant à compléter l'article 421 du C.I.C.

(Déposée par M. Sérol, Président de la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre, n° 2.425 du 21 mai 1937.)

Ce texte a pour but de faire remettre en liberté immédiatement les prévenus acquittés ou condamnés avec sursis ou, après expiration de leur peine, les condamnés, même si un pourvoi a été formé contre la décision qui les acquitte ou les condamne.

N.B. — Nous demandons à tous les ligueurs qui s'intéressent aux textes énumérés ci-dessus d'intervenir auprès des parlementaires de leur circonscription en les invitant à user des moyens dont ils disposent pour en faire hâter l'adoption, ou au contraire en leur demandant de voter contre.

Un nouveau journal de jeunes

Nos amis de la L.A.U.R.S. et du Centre de Propagande de la Jeunesse qui, jusqu'ici faisaient paraître leur organe *l'Université Républicaine* dans *La Jeune Gauche*, viennent d'éditer le numéro de lancement d'une revue mensuelle sur 12 pages, *l'Equipe*, pour les jeunes, au service du Peuple. *L'Université Républicaine*, remaniée et élargie, y paraît sur quatre pages, reprenant ainsi tout son caractère ancien.

Le premier numéro de *l'Equipe* et de *l'Université Républicaine*, abondamment illustré, sera envoyé gratuitement à tous nos collègues qui en feront la demande, au Centre de Propagande de la Jeunesse, 14, rue Descartes, Paris (5^e). Ce premier numéro contient notamment un article bien documenté sur les aspects de l'Espagne républicaine, une grande enquête sur l'École des Sciences Politiques et le projet de création d'une école d'administration. Lire également les articles consacrés au national-socialisme, à la laïcité, etc.

LIVRES REÇUS

Albin Michel, 22, rue Huyghens :

Roland DORGÈLES : *Vive la liberté*, 15 francs.

Alcan, 108, Bd Saint-Germain :

ANNALES SOCIOLOGIQUES, Série C, 40 fr. ; Série D, 40 fr. ; Série E : Morphologie sociale, langage, technologie, esthétique, 40 francs.

Association Juridique Internationale, 21, rue St-Fiacre (2^e) :

Roger PICARD : *Le procès de Luiz Carlos Prestes*.

Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte (6^e) :

Sir WALTER CURRIE : *A la recherche de la vérité en Russie*, 20 francs.

Bureau d'Éditions, 31, Bd Magenta :

Troïski et le Troïskisme, 2 francs.

G. DIMITROV, ENCOLI, KROUPSKAIA, PONOMAREV, E. FISCHER : *Le compte rendu de la révolution russe*, 2 francs.

STALINE : *Pour une formation bolchévique*, 1 franc.

JEAN-JAURES : *Défense de la Paix*, 2 francs.

MILLOS : *Paysans d'Espagne*, 3 fr. 50.

KALININE : *De la Russie des Tsars à la Russie du socialisme*, 1 fr. 50.

Centre Européen de la Dotation Carnegie, 173, Bd Saint-Germain :

La conférence interaméricaine pour le maintien de la Paix : Les États-Unis et l'organisation mondiale en 1936.

Centre de Documentation Universitaire, 5, place de la Sorbonne (5^e) :

HALBWACHS : *Histoire de l'économie sociale. Les classes sociales*. Fascicules 1, 2, 3, 4.

Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince :

Documents-diplomatiques français (1871-1914), 2^e série, tome VII.

Déresse, 38, rue de l'Université :

Jeanne MOREAU-JOUSSEAU : *Le secret d'une femme*, 12 fr.

GASTON SOULIE : *Plus jamais ça !*, 10 francs.

Raoul BAYARD : *Révoltes et musique de Georges le Tourmenté*, 12 francs.

Denoël, 19, rue Amélie :

Pierre BLOCH et Didier MERAU : *L'affaire Frankfurter*, 7 fr. 50.

Mireille MARGOËR : *Baune*

Documentation Catholique, 5, rue Bayard :

FÈRE : *Le Communisme en France*, 18 francs.

Éditions du Carrefour, 83, Bd du Montparnasse (6^e) :

Willi MINZENBERG : *Propagande als Waffe*.

Éditions de France, 20, avenue Rapp :

Alphonse SÉCHÉ : *Réflexions sur la force*, 12 francs.

Éditions de la Nouvelle Revue Critique, 11, rue François-Mouillon (5^e) :

Lloyd GEORGE : *Souvenirs de Guerre. La Victoire*, 25 fr.

Éditions Sociales Internationales, 24, rue Racine (6^e) :

Paul GÉREL : *Le théâtre soviétique*, 15 francs.

Armand GUILLET : *Proudhon*, 15 francs.

Éditions de Paris, 211, rue de la Convention :

Louis BASTON : *Louise Vignal, enfant du peuple*, 12 fr.

Figuère, 166, Bd du Montparnasse :

Paul de GOMMINS : *La messe d'amour*, 8 francs.

Raymond CHANZE-DANGLARD : *Guillaume de Murot*.

H. BIAQUERRE : *Guerre et Guerre*, 12 francs.

SHVA : *Suprêmes tendresses*, 12 francs.

LALLY : *Et comment cela advint-il ?*, 15 francs.

LOUIS DERMEL : *Sous le ciel Marseillais*.

Marie-Rose MARCHAL : *Sur la terrasse a Des Aubépines*, 12 francs.

Jean ATROUBOURG : *La lampe d'Agate*, 12 francs.

Robert DAHAN : *Du poison... S. C. P.*

René TARANTE : *S.O.S. XX^e siècle*.

Flammarion, 26, rue Racine :

Mare VICHNAC : *Léon Blum*, 10 francs.

Imprimerie Rivet, 21, rue d'Albe, à Limoges (11^e-Vienne) :

BARBELETTE : *Ordre et raison, recherches philosophiques*.

Imprimerie du Centaure, 17, rue Lapérouse (17^e) :

La C.N.T. et les événements récents en Catalogne pendant les journées des 3, 4, 5 et 6 mai, 5 francs.

Messein, 19, quai Saint-Michel :

Victor MANDRUS : *Le locoin des remous*, 12 francs.

Pierre CREANCE : *Épîtres aux Juifs*, 12 francs.

Pierre CREANCE : *Appels dans la nuit*, 20 francs

Mercur de France, 26, rue de Gondé :

Georges DEUMEL : *Défense des lettres, biologie de mon métier*, 15 francs

Le Gérant : GUY ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)
19, rue du Croissant, Paris-2^e